

Convention ORT de la Métropole Rouen Normandie

OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE CONVENTION TERRITORIALE D'APPLICATION

pour la commune d'ELBEUF

ENTRE

La commune d'Elbeuf

Représentée par son maire Djoudé MERABET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2023,

Ci-après désignée par la « Ville d'Elbeuf » ou « Elbeuf » ;

La Métropole Rouen Normandie

Représentée par son président Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil métropolitain en date du 29 juin 2023,

Ci-après désignée par « la Métropole » ;

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet Jean-Benoît ALBERTINI,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Département de la Seine-Maritime,

Représenté par son président Bertrand BELLANGER autorisé à l'effet des présentes suivant délibération de la Commission permanente en date du 3 juillet 2023,

Ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Sommaire

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention territoriale d'application ORT Elbeuf	4
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	5
Article 3 – Les orientations stratégiques	11
Article 4 – Le plan d'action	13
4.1 Le périmètre du secteur d'intervention de l'ORT.....	13
4.2 Les actions	14
4.2.1. Les études.....	14
4.2.2. Les opérations	17
4.3. Projets en maturation.....	19
Article 5 - Engagements des partenaires.....	22
5.1. Dispositions générales concernant les financements	22
5.2. Le territoire signataire	23
5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	23
5.4. Engagements du Département	23
5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	24
5.6. Maquette financière.....	24
Article 6 – Gouvernance	24
Article 7 - Suivi et évaluation.....	25
Article 8 - Résultats attendus de la convention territoriale d'application ORT Elbeuf	26
Article 9 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	27
Article 10 – Evolution et mise à jour de la convention.....	27
Article 11 - Résiliation de la convention	27
Article 12 – Traitement des litiges.....	27
Sommaire des annexes.....	29

Préambule

Les opérations de revitalisation de territoire donnent lieu à une convention entre l'Etat, ses établissements publics intéressés, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et tout ou partie de ses communes membres. La ville principale de l'EPCI est obligatoirement signataire de la convention, sauf dérogation. Ainsi, la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire est établie à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie. Son périmètre couvre les Villes de Rouen et d'Elbeuf, cœurs d'agglomération de l'armature urbaine de la métropole ainsi que les villes de Duclair et du Trait dans le cadre de la mise en œuvre du programme Petites Villes de demain.

La présente convention fait partie de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de la Métropole Rouen Normandie composée :

- d'une convention cadre permettant de garantir la cohérence des projets à l'échelle métropolitaine et l'organisation de la gouvernance à l'échelle intercommunale
- de conventions territoriales d'application qui déclinent les projets de revitalisation des communes en fonction de la spécificité de leur territoire.

Article 1 - Objet de la convention territoriale d'application ORT Elbeuf

La présente convention territoriale d'application a pour objet de préciser les orientations de la Ville pour son projet de revitalisation en fonction de la spécificité de son territoire et de définir le programme d'actions associé.

La présente convention territoriale précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. L'articulation avec le CRTE signé le 19 juillet 2021 par l'Etat, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie est définie dans la convention cadre ORT de la Métropole. L'ORT s'inscrit dans les objectifs du CRTE, et plus particulièrement dans l'axe 5 « Renforcer la cohésion sociale et territoriale ».

La présente convention territoriale précise l'ensemble des engagements des différents signataires : Etat, Ville d'Elbeuf, Métropole Rouen Normandie, Département de la Seine-Maritime.

Sur la base d'orientations stratégiques, la présente convention territoriale décline des actions opérationnelles pour conduire une démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la Ville d'Elbeuf et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. La convention territoriale ORT mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période 2023-2029. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 – Les ambitions du territoire

2.1 Présentation générale de la commune

Située à 20 min au sud de Rouen, la ville d'Elbeuf constitue le deuxième centre urbain de la Métropole Rouen Normandie et se trouve être le centre d'un bassin de vie de 60 000 habitants par sa dotation en offre servicielle importante.

Sa population compte 16 225 habitants (Insee 2023) qui se caractérise par une forte proportion de jeunes de moins de 20 ans (4 492) et par un nombre de personnes âgées en augmentation (3 215). Le revenu médian par unité de consommation est de 16 930€ pour la commune d'Elbeuf et 31% des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté. La ville dispose de 9 596 logements avec un taux de vacance globale de 26.8% dont 10.8% de logements vacants de + 2ans. Parmi ces 9596 logements, 7 818 représentent des résidences principales et 3 511 sont des logements sociaux.

Ceinturée par la Seine et la forêt, elle couvre une superficie de 1 632 hectares, dont 1 200 hectares de prairies et forêts. Autre richesse d'Elbeuf : son patrimoine industriel hérité de quatre siècles d'activité drapière. Son centre ancien, constitué de maisons à colombage et d'anciennes manufactures, est remarquable et lui vaut, depuis 2004, le label Ville et Pays d'Arts et d'Histoire.

La ville est historiquement industrielle. Sa principale activité économique était fondée sur l'industrie textile, qui a connu un déclin dans la seconde moitié des années 1970 après la fermeture de plusieurs usines de la ville. Cette décroissance a entraîné une paupérisation de la population majoritairement ouvrière qui perdure encore aujourd'hui même si plusieurs interventions urbaines et sociales ont été menées. En effet, la Ville a bénéficié de différents dispositifs dépendant de la Politique de la Ville : Habitat vie sociale, Développement social des quartiers, Contrat de Ville, ORU, PRU.

Depuis la crise économique du milieu des années 1970, la ville a opéré sa reconversion dans le secteur tertiaire avec une dominante forte sur la formation et le commerce. Les municipalités successives ont investi fortement dans la reconquête du territoire, en lui conférant une orientation de pôle urbain de proximité dynamique et chaleureux, doté d'une qualité de vie. Elbeuf-sur-Seine bénéficie, ainsi, de la présence de services publics importants :

- CPAM
- Antenne CAF
- Commissariat
- Régie municipale d'électricité et du câble
- GRETA
- IUT

La ville d'Elbeuf-sur-Seine propose également de nombreux équipement culturels et sportifs :

- Un pôle culturel de 12 000m² (Fabrique des savoirs)
- Deux théâtres
- Un cinéma
- Une piscine
- 14 salles de sport

De même, les politiques de restauration immobilière du centre-ville urbain, de ravalement obligatoire des façades, de lutte contre l'habitat indigne, de renouvellement urbain dans les quartiers d'habitat social ont considérablement embelli l'espace urbain, amélioré les logements existants et rajeuni l'offre de logements sociaux.

2.2 Une ville centre en renouvellement

➤ Sur le plan urbain

Les politiques urbaines elbeuviennes se définissent par une volonté et une ambition municipale de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et paysager au service des habitants et du lien social.

L'histoire de la ville est caractérisée par sa situation au creux d'un méandre de la Seine dans un environnement naturel de qualité et le développement depuis le XVI^e siècle d'une importante activité textile qui a laissé en héritage un patrimoine exceptionnel : maisons et manufactures à pans-de-bois, usines aux briques bicolores et baies cintrées.

La reconstruction d'après-guerre a également laissé son empreinte dans le paysage urbain, notamment celui de l'hypercentre.

Le déclin de l'industrie textile d'Elbeuf, les dommages causés par son extinction définitive à la fin des années 1970 ont entraîné une crise économique et sociale profonde.

Pour en compenser les effets dévastateurs, les municipalités successives sont intervenues en portant leurs efforts en priorité dans les domaines de la formation, de l'accompagnement social et du logement.

Dans le même temps, elles se sont attelées à une reconquête urbaine en s'inscrivant dès 1985 dans les dispositifs dits de "la Politique de la Ville" et en y associant la population sous forme d'un dialogue permanent.

Dans les années 90, la ville a fait le choix prioritaire de la préservation de son patrimoine afin d'en conserver sa singularité et son identité laissées en héritage par trois siècles d'activité drapière.

Une étape supplémentaire a été franchie par la ville en 2004, fondée sur une nouvelle exigence culturelle dans sa politique de valorisation de son patrimoine, qui ne constitue pas seulement un héritage, mais l'identité de la ville : Elbeuf a obtenu le label ville d'art et d'histoire.

Ainsi, la politique culturelle et la politique de préservation du patrimoine ont été consacrées comme moyen pour les Elbeuviens de se réapproprier leur passé au travers de la richesse architecturale et culturelle de leur patrimoine et d'influer sur leur avenir, en améliorant l'image de leur territoire pour favoriser son développement économique et social

Depuis une quarantaine d'année, la ville conduit sa politique d'urbanisme en préservant ces lieux de mémoire notamment :

- par des opérations de reconversion de friches industrielles (usine Blin, projet Reichen et Robert Prix National de l'Habitat en 1985,. Manufacture Gasse et Canthelou, Grand prix d'architecture Auguste Perret en 2010)
- par une politique foncière volontariste, en s'engageant dans des OPAH puis des OPAHRU
- par la mise en place de campagnes de ravalement obligatoire et de dispositifs d'aides financières à la rénovation des logements,

- par des travaux de restauration de son patrimoine classé : c'est dans ce cadre que s'est construit le projet de développement des arts du cirque qui a conduit à la réhabilitation du Cirque Théâtre, patrimoine emblématique de la commune et l'un des rares exemples nationaux de cirques en dur toujours existant et en activité à l'instar du cirque d'hiver à Paris.
- Par un soutien à la requalification de l'hypercentre marchand via une opération "cœur de pays" qui a concouru, appuyée par des campagnes de ravalement de façade obligatoire à la mise en valeur des vitrines commerciales
- Par la mise en œuvre d'un premier projet conventionné avec l'ANRU qui a permis d'amplifier nombre d'actions menées pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers d'habitat social.

La majorité du patrimoine d'habitat social a été réhabilitée et les espaces extérieurs des quartiers concernés (Puchot, Blin et Saint Cyr) ont complètement été remaniés et végétalisés.

- Par l'embellissement de la ville au quotidien au travers d'approches transversales visant à l'embellissement de la ville : Plan lumière – Plan ville propre – Le fleurissement de la ville. La ville est classée 3e fleur pour son fleurissement

➤ Sur le plan de l'habitat :

Le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Métropole préconise comme les PLH précédents une diversification de l'offre de logement sur la commune qui compte presque 50% de logements sociaux. Un des grands enjeux sur la commune est la diversification de l'offre de logements par une production modérant la part de logement social.

En ce qui concerne l'habitat privé, la Ville d'Elbeuf mène depuis plus de 40 ans une politique de réhabilitation du parc privé dégradé extrêmement ambitieuse. En effet, entre 1978 et 2004, six Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat se sont succédées, couvrant successivement tous les quartiers de la ville et portant sur la réhabilitation de 900 logements. Elles ont contribué à une amélioration générale de la qualité du parc privé.

En 2005, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – renouvellement urbain a été mise en place et de 2005 à 2017, deux OPAH RU se sont succédées.

En juillet 2009, la Ville décidait de répondre à l'appel à projet « Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés ». Elle a été retenue au titre de l'ingénierie en décembre 2009.

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe a acquis le statut de Métropole, ce qui a entraîné un transfert de compétences concernant l'amélioration du parc immobilier bâti et la résorption de l'habitat insalubre. La Métropole Rouen Normandie est ainsi devenue maître d'ouvrage de l'OPAH-RU d'Elbeuf.

Suite à l'évaluation de l'OPAH RU 2012-2017, il a été décidé de remettre en place une nouvelle OPAH en 2018 avec un objectif de réhabilitation relativement similaire à la précédente OPAH pour les projets de propriétaires bailleurs et occupants (100 logements locatifs, 10 logements de propriétaires occupants) et un objectif de traitement de 5 copropriétés qui restait à préciser. Suite à la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de repérage et de traitement des copropriétés dans les quartiers en renouvellement urbain, un volet copropriété plus structuré a été mis en place par avenant en date du 30 mars 2020. 14 copropriétés ont ainsi été identifiées pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de l'OPAH. La Région Normandie est devenue partenaire du dispositif. L'objectif pour les propriétaires occupants a également été porté à 16 dans cet avenant. La ville d'Elbeuf a maintenu son implication financière importante dans cette OPAH.

Le périmètre de l'OPAH-RU d'Elbeuf correspond en grande partie au périmètre du contrat de Ville 2015-2023. Le secteur République (compris dans le périmètre de l'OPAH) a été inscrit en opération d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU. Dans ce cadre, un travail spécifique est réalisé dans ce quartier. En 2020, un dispositif « permis de louer » a été mis en place dans ce quartier. Du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2022 139 demandes de permis de louer ont été instruites, 33 refus ayant amené à réaliser des travaux.

En 2021, un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) a été mis en place par la Métropole sur les quartiers en renouvellement urbain de trois communes, dont Elbeuf. Il concerne 37 copropriétés sur la commune. Une étude pré-opérationnelle de repérage et de traitement des logements vacants à l'échelle de la Métropole est en cours, ainsi qu'un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC). Ces différentes actions ont vocation à préciser les actions à mener sur la ville.

L'OPAH RU 2018-2023 s'achevant en mars 2023, son évaluation a été réalisée en 2022. Elle a préconisé les actions suivantes :

- Engager une réflexion sur l'élargissement des cibles opérationnelles (en lien avec l'étude sur les logements vacants notamment)
- Poursuivre et renforcer le traitement des situations complexes
- Développer la mixité sociale dans les opérations et dans la ville
- Accompagner au plus près les ménages selon leurs besoins
- Identifier les copropriétés à maintenir dans le dispositif et poursuivre leur accompagnement
- Affiner le calibrage des moyens humains et financiers

et il a été décidé de la prolonger d'une année jusqu'à mars 2024 afin d'y intégrer toutes ces réflexions.

Par ailleurs la Ville abonde les aides mises en place par la Métropole pour la requalification du parc ancien privé situé hors du périmètre de l'OPAHRU.

Elbeuf a mis en place depuis 2002 un dispositif de subventions municipales pour accompagner le ravalement des façades qui peut se cumuler avec les dispositifs OPAHRU et ARPPA. En parallèle ayant obtenu l'inscription nécessaire auprès du Préfet dès 2002, Elbeuf s'est lancée depuis cette date dans des campagnes de ravalement obligatoire pour lesquelles un accompagnement financier d'aide aux travaux a été mis en place et renouvelé à chaque campagne.

La huitième fait l'objet d'un travail préparatoire en vue d'un lancement opérationnel à l'automne 2023.

Enfin la municipalité met en œuvre une politique volontariste de Lutte contre l'habitat indigne afin de garantir la sécurité des habitants et l'entretien des immeubles en lien notamment avec le Comité Local Habitat Dégradé animé par le Département de la Seine-Maritime, pour les situations bloquées.

➤ Sur le plan commercial

Avec près de 350 activités commerciales, artisanales et de services sur son territoire, la Ville d'Elbeuf dispose d'un centre-ville vivant, capable de répondre aux besoins courants comme aux achats plaisirs. Identifiée comme « polarité majeure », l'influence du commerce de centre-ville elbeuvien, de par sa diversité et son attractivité, s'étend dans une zone de chalandise de plus de 65 000 habitants.

Une réelle synergie entre les différents acteurs du commerce et de l'artisanat est à souligner avec notamment les outils suivants :

- Depuis 2011, un observatoire des locaux commerciaux est proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et réalisé conjointement avec les services de la Métropole, afin de permettre à la Ville d'Elbeuf de connaître l'évolution de sa situation commerciale.
- En 2014, Un Observatoire du Commerce est créé. Ce Comité de pilotage se réunit 3 fois par an et est composé d'élus et de référents techniques de la Ville, de la Métropole, des Chambres Consulaires et

de l'Union Commerciale. Il a vocation à traiter de manière globale les problématiques inhérentes au commerce et de coordonner les actions de tous, à l'instar de ce qui existe dans les galeries marchandes des centres commerciaux.

- En 2019, une convention de partenariat d'objectifs est signée entre la Ville d'Elbeuf et la Chambre des métiers et de l'Artisanat à travers laquelle la CMA76 s'engage à répondre à des besoins spécifiques de la Ville d'Elbeuf-sur-Seine en ce qui concerne le renouvellement des entreprises artisanales, leur soutien dans leurs projets de développement et leur maintien sur le territoire elbeuvien.
- Outre le versement d'une subvention annuelle à l'union commerciale Les Vitrites du Pays d'Elbeuf (LVPE) et la mise à disposition de moyens techniques et humains, des animations sont menées conjointement entre la Ville et l'association :
 - Fêtes de fin d'année (à cette occasion, le programme des animations est élaboré en commun et une communication commune est proposée aux usagers de la Ville d'Elbeuf), Fête de la Musique (depuis 2017, les bars et restaurants qui proposent une animation musicale bénéficient d'une communication ciblée de la part de la Ville et de la mise à disposition d'un kit de communication type PLV),
 - Des animations régulières sur le marché principal et une décoration de la place du marché pour renforcer son attractivité, deux braderies commerciales organisées conjointement par l'association des commerçants, la CCI et la Ville, des animations régulièrement proposées par l'association des commerçants.
- Depuis 2019 et jusqu'en juin 2023, une aide FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces) proposée conjointement par l'État, la Ville et les chambres consulaires qui, jusqu'alors, ont permis à près de 40 commerçants de bénéficier d'une subvention leur permettant de moderniser leur devanture, leurs moyens de production, d'aménager leur local pour les personnes à mobilité réduite et, enfin, de sécuriser leur local. Plus de 212 000€ de subventions ont déjà été versées, permettant aux commerçants de pérenniser leur activité et à la ville de moderniser son mobilier commercial afin d'en renforcer son attractivité.
- Une Aide à l'Implantation Commerciale et Artisanale (AICA) est proposée aux porteurs de projets dont l'activité se situe au sein du Périmètre de Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat de proximité afin de prendre en charge une partie de leur loyer pour une période d'1 an.
- En 2023, la ville a obtenu le "5ème sourire" par l'association Journée Nationale du Commerce de Proximité pour récompenser la forte implication de ses commerçants et leurs actions collectives en faveur de l'animation de la ville

L'offre commerciale et artisanale d'Elbeuf a longtemps été concentrée sur un axe bien identifié : l'axe Martyrs-République. Cet axe rassemble sur un linéaire d'environ 1km plus d'un tiers des commerces et services de la ville. Il bénéficie de caractéristiques marquées de centralité : présence du secteur de l'équipement de la personne et du secteur de la santé-beauté.

Aujourd'hui, malgré une tendance qui tend à voir l'offre commerciale se déplacer au niveau du rond-point François Mitterrand (sur la première partie de la rue des Martyrs, la rue du Maréchal Leclerc, la rue du Neubourg, la rue du Général de Gaulle, le Cours Carnot et la rue Jean Jaurès), nous pouvons, dans l'ensemble, considérer que l'appareil commercial de la commune d'Elbeuf est spatialement bien organisé, et minimise le nombre de locaux implantés de manière diffuse sur le reste de la commune.

La ville compte également deux marchés hebdomadaires (Place LECALLIER chaque jeudi matin avec une dizaine d'exposants alimentaires et Place de la Libération le samedi avec 50 exposants alimentaires et non alimentaires) qui renforcent l'animation de la ville d'Elbeuf.

Pour autant, comme de nombreux pôles marchands de villes moyennes, le commerce d'Elbeuf a eu tendance à s'affaiblir ces dernières années. Outre une vacance commerciale qui, bien que stabilisée, s'est installée durablement en certains endroits du linéaire marchand, la diversité des commerces s'est appauvrie. Par ailleurs, l'environnement concurrentiel du centre-ville d'Elbeuf se renforce et notamment à moins de 5 min avec l'extension du pôle commercial E. Leclerc de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf.

En effet, comme le montrent les données issues de l'Observatoire du Commerce Métropolitain, l'appareil commercial et artisanal d'Elbeuf se caractérise par :

- Une forte densité des activités de commerces de détail et de services ;
- Un taux de vacance élevé (27%), et en augmentation constante sur la dernière décennie ;
- Une forte concentration de vacances en amont et en aval de la rue des Martyrs (rues de la République, Place de la République et Général de Gaulle), et un début de développement de vacances rue Jean Jaurès et rue du Neubourg aux extrémités opposées au rond-point Mitterrand.
- Une diminution du nombre de commerces de détail, notamment d'activités non alimentaires, au profit d'activités de services. Sachant que les activités qui génèrent le plus d'attractivité commerciale en termes de déplacements de consommateurs sur un territoire sont les commerces de détail et plus particulièrement le secteur de l'équipement de la personne pour les centres villes, cette diminution a donc un impact sur l'attractivité commerciale de la ville d'Elbeuf
- Une polarité commerciale de cœur de ville, scindée en deux :
 - o L'axe des Martyrs, avec un faible taux de vacance (11% en 2023) qui n'est pas en situation de fragilité commerciale (malgré une tendance à la vacance commerciale au niveau de la rue de la République) et qui répond aux besoins quotidiens, hebdomadaires et aux besoins plus ponctuels de la population locale,
 - o L'axe République, avec un taux de vacance très élevé (36% en 2023) qui est en situation de fragilité commerciale marquée et qui répond principalement aux besoins quotidiens de la population locale. Il est important de noter que la rue de la République est classée en zone « quartier prioritaire de la ville » sur laquelle un nouveau programme de rénovation urbaine est en cours.
- Une forte intensité concurrentielle à moins de 15 minutes, notamment avec le Pôle commercial E. Leclerc de Saint Pierre-les-Elbeuf, Pôle Commercial de l'Oison à Caudebec Les Elbeuf et le Pôle commercial Carrefour de Tourville-la Rivière, qui se traduit par une évasion commerciale élevée qui concerne essentiellement les achats de produits alimentaires/non alimentaires du quotidien réalisés en grandes surfaces alimentaires, et les achats de produits non alimentaires type équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs, hygiène-beauté-santé.
- Un appareil commercial vieillissant.

Les 534 « locaux avec potentiel commercial » recensés sur la commune d'Elbeuf en 2023 se répartissent de la manière suivante :

- Environ 350 locaux occupés par une activité dont 68 locaux occupés par une activité « café-hôtels-restaurants » et 20 locaux occupés par une activité « auto-moto »
- 41 locaux occupés par une activité hors commerciale (associations, professions libérales, agence ASTUCE, agences de communication B to B, etc.)
- 143 locaux vacants dont 8 non disponibles (constructions, périls, etc.)

(Source : Mairie d'Elbeuf-sur-Seine, mars 2023)

2.3 Un axe transversal : la transition écologique

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune d'Elbeuf a dès 2018 pris des engagements l'inscrivant dans *l'Accord de Rouen pour le Climat*.

La lutte contre la précarité énergétique, la sensibilisation des habitants et des interventions ayant valeur d'exemple sur les constructions existantes ou à venir de la collectivité ainsi que le développement des énergies renouvelables ont fait partie des premiers engagements formalisés en 2018.

Figurait également parmi les 33 engagements l'entrée dans la démarche de labellisation Cit'ergie en vue de prioriser, planifier et structurer la politique climat-air-énergie de la ville dans une démarche transversale et intégrée dans un processus d'amélioration continue.

La ville s'est engagée en complément du label Citergie, dans un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique en lien avec l'ADEME. Ce SDIE sera en lien avec le décret tertiaire de la loi ELAN, pour mettre en place et en œuvre un PPI rénovation des bâtiments de la ville.

Au terme des trois premières années d'engagement dans la démarche et à l'issue de l'évaluation réalisée sur l'ensemble de ses politiques, la ville lors de son conseil municipal du 12 février 2021 a demandé la labellisation Cap Cit'ergie qui distingue les collectivités qui sont en bonne voie pour atteindre le label Cit'ergie d'ici 2023 et qui bénéficient d'une évaluation supérieure à 35% du potentiel réalisé. Elbeuf présentait un scoring de 38,74% du potentiel réalisé dans le cadre du référentiel Cit'Ergie.

Au cours de l'année 2023, la ville conduit l'évaluation et la révision de son plan comportant une centaine d'actions afin de présenter au comité national des labels sa candidature pour l'obtention du label Territoire Engagé pour la Transition Énergétique 3 étoiles. (ex Cit'ergie)

La ville encourage les initiatives privées relatives à la lutte contre la précarité énergétique ainsi que toute action concourant à la réduction des consommations énergétiques et participant à la transition écologique.

La mobilité douce est en cours de déploiement sur la ville au travers de l'axe Seine à vélo et avec la création de son aire de repos. La ville sera traversée par des pistes cyclables nécessitant quelques aménagements urbains. Le quartier République favorisera la mobilité douce avec les différentes limitations de vitesse des véhicules, notamment les zones de rencontres à 20km/h, en cohérence avec la piétonisation partielle de la rue des Martyrs.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention territoriale fixe les orientations stratégiques pour la commune d'Elbeuf. Celles-ci s'inscrivent dans les orientations définies dans la convention cadre ORT de la Métropole Rouen Normandie qui se développent autour de 4 thématiques : habitat, commerce, transition écologique et mobilité.

Le projet de revitalisation d'Elbeuf vise à exprimer le projet de territoire de la commune.

Il comprend tous les projets contribuant à son attractivité et à son changement d'image engagés depuis plusieurs années par la mise en œuvre des différentes politiques municipales (culture, éducation, urbanisme, habitat...) mais non exprimées dans un document unique.

Ce projet de revitalisation est axé principalement sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine architectural, commercial et paysager au service des habitants et du lien social.

En effet cette politique de préservation des patrimoines a été consacrée comme moyen pour les Elbeuviens de se réapproprier leur passé au travers de la richesse architecturale et culturelle de leurs patrimoines et d'influer sur leur avenir, en améliorant l'image de leur territoire pour favoriser son développement économique et social.

Dans la continuité, le projet elbeuvien d'ORT vise principalement à :

- Affirmer l'identité d'Elbeuf ville de résidence, d'activités et de services dans un cadre historique et paysager remarquables
- Continuer à régénérer la ville sur elle-même (élargissement du périmètre de l'OPAHRU pour inclure des friches non encore traitées, les franges du NPNRU et des immeubles relevant de la Lutte contre l'Habitat Indigne en tenant compte des enseignements tirés du renforcement de la lutte contre l'habitat indigne -permis de louer, infractions RSD, immeubles menaçant ruine.-.)
- Diversifier l'offre de logements en préservant le patrimoine tout en réduisant la vacance du parc ancien
- Adapter les actions de la ville aux mutations du commerces de proximité

Il s'agit donc de renforcer l'attractivité de la ville par la mise en œuvre d'actions convergentes :

- **Poursuivre la reconstruction de la ville sur elle-même**
 - Requalifier le cœur d'Elbeuf :
 - Le centre-ville fait l'objet de projets d'envergure placés sous le signe de l'apaisement, de la marchabilité (ville du quart d'heure) et de la renaturation, s'appuyant sur l'attractivité commerciale : requalification de la rue des martyrs
 - Ambition Quartier République,
 - Promouvoir la diversification fonctionnelle et la ZAN : le réemploi des friches
 - Ouvrir la ville sur le fleuve : afin de reconquérir un élément de son histoire et de son paysage auquel la ville tournait le dos depuis près de deux siècles, de nouveaux liens tant physiques que fonctionnels sont prévus voir lancés
- **Améliorer et diversifier l'offre de logements**

Les orientations stratégiques en matière d'habitat sur la ville d'Elbeuf sont définies dans le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 qui préconise notamment de :

- Limiter la production de logements sociaux sur la commune
 - Favoriser la production de logements en accession à la propriété abordable et expérimenter la production de nouveaux produits dit "atypiques"
 - Renforcer l'attractivité du parc existant (rénovation énergétique, accompagnement des copropriétés, traitement de l'habitat indigne et dégradé, résorption de la vacance), notamment par la poursuite de l'OPAH RU
- **Adapter les actions de la ville aux mutations du commerces de proximité**

L'objectif pour la ville d'Elbeuf est de poursuivre un programme d'actions ambitieux qui permettra de dynamiser l'appareil commercial :

- Préserver le cœur commercial en luttant contre la dégradation des linéaires commerciaux afin de répondre aux enjeux de vacances commerciales posés dans son cadre urbain et traiter le foncier commercial

- Maintenir et renforcer son attractivité du cœur de ville en œuvrant pour une offre commerciale et de service équilibrée par l'accompagnement des porteurs d'activité, en prospectant de nouvelles enseignes, en animant les rues et places de commerces et en promouvant les événements commerciaux,
- Par l'adaptation du marché principal d'Elbeuf à la Place de la Libération suite à son déménagement et pour répondre aux problématiques conjoncturelles de pouvoir d'achat, et par la pérennisation du Marché Lecallier,
- Répondre à la problématique du développement artisanal et commercial en mobilisant et en accompagnant les commerçants aux nouveaux enjeux du commerce, en améliorant le parcours d'achat des consommateurs.
- Mais également d'accroître la fréquentation des commerces de proximité par l'accompagnement des acteurs qui l'animent :
 - Commerçants
 - Artisans
 - Union commerciale « Les vitrines du Pays d'Elbeuf (LVPE) »
 - Acteurs du réseau de l'Économie Sociale et Solidaire elbeuvien

➤ **Poursuivre les actions pour une ville toujours plus verte et plus respirable**

L'action n° 1.1.2 du référentiel Cit'ergie nous engage à réaliser un bilan carbone « territoire » à l'échelle de la commune pour une ville plus respirable. Une évaluation du PCAET est engagée pour mesurer les émissions de GES/an/hab et polluants atmosphériques /an/hab.

A l'échelle des 5 communes du pays d'Elbeuf, un engagement a été pris pour un urbanisme durable à l'échelle communale et métropolitain.

La renaturation des cours d'écoles, la réfection complète du jardin de l'Hôtel de Ville, la piétonisation de la rue des martyrs et le projet de planter 1000 arbres sur le temps du mandat, rendront plus vert et plus respirable la ville d'ELBEUF

La prise en compte du risque inondation via le Plan de Prévention des Risques Inondations Vallée de Seine – Boucle d'Elbeuf, constitue également un support pour engager des actions en faveur de la désimperméabilisation de certains secteurs ; avec le double avantage de pouvoir coupler à des actions en faveur de l'infiltration des eaux, une opportunité de renaturer la Ville et d'améliorer la biodiversité.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage ORT spécifique à la commune d'Elbeuf, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Le périmètre du secteur d'intervention de l'ORT

La Ville d'Elbeuf a défini un secteur d'intervention de l'ORT en lien avec son projet de revitalisation qui figure à l'annexe 1.

Le secteur d'intervention de l'ORT prend appui sur le périmètre du dispositif de l'OPAH-RU en vigueur, en l'élargissant à plusieurs secteurs où des enjeux d'amélioration de l'habitat ont été identifiés ou comportant des sites de friches en cours de mutation ou pour lesquels une réflexion doit être menée.

4.2 Les actions

Les actions de revitalisation sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. Le calendrier prévisionnel des actions figure en annexe 4.

L'inscription formelle des actions est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

4.2.1. Les études

Dans le cadre des orientations stratégiques définies à l'article 3, la commune et la Métropole ont entrepris des études afin d'approfondir l'analyse de son territoire.

A - Etudes aménagement urbain

Intitulé de l'étude	Objet de l'étude	Maitre d'ouvrage	Prestataire	Calendrier
Observatoire des mobilités de la Métropole Rouen Normandie	Etude globale sur le transport, les moyens de transports et les axes de trafics	MRN	Ommer	2017
Elbeuf : pour une ville marchable et respirable : diagnostic et schéma stratégique d'intervention	Expertise urbaine à l'échelle de la commune proposant une stratégie d'intervention vers une ville marchable	MRN	Monono	Fin 2018 - début 2019
Marchabilité et vitalité commerciale du centre-ville d'Elbeuf	Etude de la fréquentation piétonne dans le centre-ville d'Elbeuf et ses liens avec l'activité et l'attractivité commerciales	MRN	6t-bureau	Juillet 2019
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme de la requalification de la rue des Martyrs à Elbeuf.	Réalisation d'un constat, d'un préprogramme et d'un programme concernant le projet de requalification de la rue des Martyrs et de ses abords à Elbeuf.	MRN	ERA	2021-Début 2023
Réaménagement des quais de Seine	Conforter les berges Créer un cheminement et un aménagement cycle	MRN	SAFEGE	2022 – fin 2023
Réemploi ilot Petou /les arches/ maison de la formation	Etude d'aide à la décision, comportant 3 volets : volet bâtiment (diagnostic des structures, point sur la situation au regard de l'amiante, identifications de pathologies éventuelles...), volet « possibilités de reconversion », en regard notamment des contraintes techniques, 1 volet programmation urbaine.	MRN, Ville, EPF		2023

Etude sur l'optimisation du stationnement	Etude permettant d'actualiser le stationnement à l'échelle de la ville, la dernière datant de 2007	Ville	SARECO	Déc 2020
Etude sur la modernisation et l'aménagement du champ de Foire	Aménager le champ de foire pour intégrer les usages actuels en termes de mobilité, d'activité, de tourisme, tout en conservant les manifestations actuelles	Ville	FOLIA	Livraison en 2023

B - Etudes habitat

Intitulé l'étude	Objet de l'étude	Maitre d'ouvrage	Prestataire	Calendrier
Etude pré-opérationnelle de repérage et de traitement des copropriétés dans les quartiers en renouvellement urbain	Identifier les copropriétés potentiellement en difficulté dans les quartiers en renouvellement urbain	MRN	Citémétrie	2018-2019
Evaluation de l'OPAH RU 2018-2023	Réaliser l'évaluation de l'OPAH RU et faire des préconisations pour une prochaine OPAH	MRN	Espacité	Mai 2022/ novembre 2022
Etude pré-opérationnelle de repérage et de traitement des logements vacants sur la Métropole Rouen Normandie	Analyser les causes de la vacance et proposer un plan d'action de remise sur le marché de ses logements, adapté à la durée de la vacance et au territoire concerné	MRN	CfGéo	Démarrage mi 2022 / fin 2ème semestre 2023
Veille et observation des copropriétés	Connaitre l'état des copropriétés de la Métropole et proposer des actions préventives	MRN	Urbanis	2022/2025
AMO habitat innovant	Identifier des populations cibles et des formes d'habitat innovant.	VILLE	ADEQUATION/ VILLE EN OEUVRE	2020/2023

C - Etudes NPNRU

Intitulé l'étude	Objet de l'étude	Maitre d'ouvrage	Prestataire	Calendrier
Etudes de MOE : réalisation de travaux de requalification des espaces publics au titre du renouvellement urbain	Définition, conception et estimation des projets de requalification de l'espace public	MRN	EGIS	2021-2023

NPNRU Étude urbaine préalable à la signature de la convention Étude pré faisabilité sur l'ilot 17/37 Étude patrimoniale sur l'ilot 17/37	Définition du projet global Etude capacitaire logements Etat des lieux bâtementaire, historique et patrimonial	VILLE	C. Guillot E. Come Cabinet S. Brioude	2017/2018 2019 2022/2023
---	---	-------	--	--

D – Etudes commerce

Intitulé l'étude	Objet de l'étude	Maitre d'ouvrage	Prestataire	Calendrier
Redynamisation des commerces de la rue de la République	Diagnostic de l'environnement commercial de la rue de la République, préconisations sur les différents axes de la rue, mode opérationnel	VILLE EPARECA	AC Associés	2014 - 2015
Appel à projets FISAC	Dossier de candidature au dispositif FISAC dans le but de bénéficier de fonds pour les commerçants dans leurs travaux de rénovations et pour la ville dans ses aménagements en faveur du commerce. Etude globale du commerce elbeuvien et des problématiques rencontrées	VILLE	CCI ROUEN Métropole & CMA Normandie	2018
Etude de positionnement & stratégie de renforcement des linéaires commerciaux	Bilan de l'attractivité et de positionnement du centre-ville, Stratégie d'innovation et de différenciation du centre-ville, Identification des activités à prospecter et mode d'usage du droit de préemption.	SHEMA/VILLE /MRN	Cabinet Lestoux & Associés	Livraisons En 2023
Etat des lieux de l'offre commerciale en 2023 et l'évolution de l'offre depuis 2011	Etude en lien avec la mise à jour de l'Observatoire du commerce Métropolitain. Analyse issue d'un recensement terrain qui permet d'observer précisément l'évolution du tissu commercial et de l'offre depuis la mise en place de l'observatoire. Création de cet observatoire en 2011 et dernières mises à jour réalisées en 2017 et 2020. Analyse à l'échelle du territoire métropolitain incluant la ville centre. A l'issue de cette mise à jour, un accès au SIG Web sera accordé à la Ville d'Elbeuf.	MRN	CCI ROUEN Métropole	Livraison en septembre 2023
Etude des externalités du commerce	Etude expérimentale qui a pour objectif de rendre visible les externalités positives et négatives du commerce et ainsi changer le regard et repenser la valeur des commerces.	MRN	Dataactivist et Semaest	Avril 2023 Mars 2024

	Grâce à la collecte et à l'analyse de données auprès de commerçants, riverains et autres parties prenantes, l'objectif est de créer des indicateurs concrets pouvant mesurer l'impact du commerce de proximité dans un quartier ou à l'échelle de la ville pour ces mêmes acteurs.			
--	--	--	--	--

4.2.2. Les opérations

Dans le cadre des orientations stratégiques définies à l'article 3, la ville d'Elbeuf et ses partenaires ont dès à présent entrepris des projets concourant à la revitalisation du territoire elbeuvien.

A - Poursuivre la reconstruction de la ville sur elle-même		
OBJECTIFS / OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	ACTIONS
A.1 La requalification de la rue des martyrs	MRN et ville	A.1.1 Apaiser la rue des Martyrs afin d'améliorer la place du piéton et des modes actifs en centre-ville
A.2 Ambition Quartier République : Le NPNRU elbeuvien - Améliorer l'attractivité du quartier	MRN, Ville et EBSH	A.2.1 Requalifier le parc social A.2.2 Offrir un équipement de proximité et de qualité : l'atelier 23 A.2.3 Renouveler l'offre de logements privés - aménagement ilot 1737 A.2.4 Améliorer la qualité des espaces publics
A.3 Reconversion des friches Issues principalement du passé industriel d'Elbeuf et notamment de son activité textile, la ville compte encore un certain nombre de friches à proximité du centre-ville	MRN	A.3.1 Chanzy A.3.2 Ilot Petou
A.4 Ouvrir la ville sur le fleuve	Ville, MRN	A.4.1 Seine à vélo - création d'une aire d'arrêt principale A.4.2 Réaménagement des jardins de l'hôtel de ville A.4.3 Requalification des berges de la Seine
B - HABITAT		
B.1 OPAH RU 2018-2023	MRN	B.1.1 3ème OPAHRU 2018-2023 prolongée d'une année jusque 2024 ; objectif de 140 logements PB / PO et 14 copropriétés

		accompagnées (voir fiche action pour détail)
B.2 Accompagnement des projets de rénovation notamment thermique des propriétaires privés	Ville MRN	B.2.1 ARPPA, B.2.2 Ravalement diffus B.2.3 Ravalement obligatoire
B.3 Lutte contre l'habitat indigne	Ville	B.3.1 permis de louer (délégation MRN à la ville) immeubles menaçant ruine, infractions au titre du RSD
B.4 Veille et action de prévention sur les copropriétés	MRN	B.4.1 Programme Opérationnel de Prévention et d'accompagnement des Copropriétés (POPAC) dont 37 copropriétés sur Elbeuf B.4.2 Veille et Observation des copropriétés (échelle MRN mais beaucoup de copropriétés sur Elbeuf)
C - Commerces		
C.1 Renforcer les linéaires commerciaux	Ville, CCI, CMA	C.1.1 Modernisation des enseignes commerciales
C.2 Rendre les commerces plus accessibles	Ville, CCI, CMA	C.2.1 Accompagner les commerçants dans leurs aménagements pour favoriser l'accès de leur boutique aux PMR
C.3 Renforcer la sécurité des commerces	Ville, CCI, CMA	C.3.1 Conseiller et accompagner les commerçants pour la sécurisation de leur commerce
C.4 Améliorer le confort de l'espace marchand	Ville	Cf A1 La requalification de la rue des martyrs A.1.1 Apaiser la rue des Martyrs afin d'améliorer la place du piéton et des modes actifs en centre-ville
C.5 Animer et promouvoir l'offre commerciale de centre-ville	Ville, LVPE, CCI	C.5.1 Mobilisation des acteurs lors des événements marketing et fêtes commerciales C.5.2 Animation des foires et marchés pour les commerçants non-sédentaires C.5.3 Communiquer les actions commerciales auprès des habitants de la zone de chalandise et pour les consommateurs de passage

D - Territoire engagé dans la transition écologique et numérique		
D.1 Renaturation	Ville, MRN	D.1.1 cours d'école Condorcet D.1.2 rue du Tapis vert, rue des Glaïeuls et rue de la République
D.2 Travaux d'amélioration énergétique rendre plus sobre l'éclairage public	MRN	D.2 Remplacement de 300 points d'éclairage par des leds
D.3 Territoire engagé pour la transition écologique : Schéma directeur immobilier et plan d'action énergétique associée	VILLE	D.3 Schéma Directeur Immobilier Energétique et rénovation écologique des bâtiments communaux
D.4 Projet 1000 arbres	VILLE	D.4 Projet 1000 arbres
D.5 Rénovation énergétique des commerces	Ville	D.5 Accompagner les commerçants dans la rénovation énergétique de leur commerce

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés dans le plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés aux partenaires, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la convention, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

A - Poursuivre la reconstruction de la ville sur elle-même	
Projets en maturation	Objet
A 3 Reconversion des friches	
Cousin Corblin	Suite à un appel à projet infructueux, les modalités d'une nouvelle consultation sont en cours de définition afin d'identifier un projet de reconversion économiquement viable permettant de répondre aux besoins du territoire, tout en s'inscrivant dans la stratégie de redynamisation de la commune.
Ilot Petou	L'îlot Petou, défini par les rues des échelettes, Poussin, Traversière et Isidore Lecerf d'une surface d'environ 6500 m ² est recensé depuis 2006 comme ressource foncière destinée à une opération de reconversion urbaine. Il constitue une copropriété présentant un aspect assez peu qualifiant en état de friche industrielle composée de plusieurs bâtiments dont certains ont été réhabilités en logements aujourd'hui vacants et d'autres sont occupés par des activités principalement orientés vers la mécanique automobiles et la carrosserie. Bon nombre des bâtiments sont peu ou mal entretenus et certains se sont d'ailleurs écroulés récemment. L'enjeu sur cet îlot est de réaliser une opération de régénération urbaine en traitant les éléments dangereux, en dépolluant le site, en le

	<p>reconfigurant par la création de poches végétales et de liaisons douces traversantes, en résorbant la vacance du site et en retrouvant une silhouette architecturale cohérente.</p> <p>La première étape de la requalification cet îlot consiste en sa maîtrise foncière qui a débuté, en fonction des opportunités, dès 2008, l'îlot ayant été repéré dans le programme d'action foncière de l'Agglo d'Elbeuf</p> <p>Cette maîtrise foncière portée initialement par l'Etablissement Public Foncier de Normandie a pu être initiée par l'usage du droit de préemption urbain lors du dépôt de Déclarations d'Intention d'Aliéner.</p> <p>À ce jour la ville a acquis 25 lots de la copropriété (et 575 tantièmes) par rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie ou acquisition directe.</p> <p>La ville maîtrise ainsi environ 57,5% de l'îlot prévu pour être requalifié.</p>
A 4 Ouvrir la ville sur le fleuve	
Développement du tourisme fluvial	<p>Depuis plusieurs années, le tourisme fluvial est en progression sur la Seine aval. En 2017, les croisières de promenade ou avec hébergement ont progressé, respectivement, de 22% et 2% par rapport à 2016. Cela représente plus de 8 millions de passagers transportés sur la Seine et 130 millions d'euros de retombées pour l'économie locale.</p> <p>Au regard de son fort potentiel, la ville d'Elbeuf souhaite développer cet objectif en travaillant à la création d'une halte fluviale favorisant l'attractivité touristique de la commune et ainsi son développement économique dans l'intérêt commun de la Métropole Rouen Normandie, du Département et de la Région.</p>
Développement de parcours touristiques incluant patrimoine bâti et naturel,	<p>La ville dispose actuellement de 3 parcours pédestres permettant de découvrir sur plusieurs kilomètres la nature en ville en centre-ville, à l'orée des bois, et d'arbres en arbres et 4 sentiers de randonnée en forêt.</p> <p>Elbeuf est désormais ville étape de l'itinéraire Seine à vélo, le projet de création d'une halte fluviale, ... sont des atouts majeurs pour renforcer l'attractivité touristique du territoire pour lequel la création de nouveaux itinéraires de randonnée et de découverte. Ces parcours vont permettre d'allier le patrimoine, le végétal en exposant la préservation, la valorisation des sites patrimoniaux et des équipements culturels (création, aménagement, rénovation), dans une démarche de tourisme durable.</p>
Etude de la création d'une halte fluviale (confortement des berges, réalisation d'un cheminement)	<p>Elbeuf est le site d'un ancien port public, désaffecté 30 ans plus tôt et implanté en amont du pont Guynemer. Ce port charbonnier a ensuite été déplacé et est aujourd'hui situé en rive droite de la Seine, sur la commune de St Aubin-lès-Elbeuf. Le secteur, en aval de la rue Anatole France jusqu'au rond-point de la « maison Napoléonienne », est fortement marqué par l'ancienne activité industrielle et les infrastructures portuaire associées. Au total, Elbeuf compte un peu moins de 3 km de quais et berges de Seine le long des routes départementales 921 puis 938. Le périmètre d'étude global est d'environ 1 500 ml à partir du pont Jean Jaurès et en direction de la ville</p>

	<p>d'Orival. Le linéaire de berges fait apparaître des états de dégradations à différents stades. Aujourd'hui la majorité du linéaire d'étude est constitué par une « bande verte » publique, servant de promenade. Cette bande verte a pour origine un pré-verdissement, réalisé par les services techniques de la commune en 1997.</p> <p>Le périmètre s'étire depuis le raccordement de la jonction des quais à l'assise de pile du pont Jean Jaurès, au droit de la RD144A, environ 25 mètres à l'est du giratoire de la rue Raymond Dendeville, jusqu'au la fin de la section de quais maçonnés, à l'endroit de l'élargissement et de la remontée des berges, au droit de la péniche-salle et de la cheminée mémorielle.</p> <p>L'objectif de l'étude est de préciser la nature des travaux de confortements sur le linéaire des berges concerné pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les cheminements - Permettre la création d'une halte fluviale et accueillir les croisiéristes - Renforcer les têtes de quais à réaliser afin d'intégrer aux solutions constructives les surcharges nécessaires (cars de touristes, livraisons de carburants aux navires, entretien de voirie et d'espaces naturels...) - Aménager les cheminements pour prolonger la trame bleue et rejoindre la trame verte le long du fleuve, à pied, en vélo avec mobilier permettant d'admirer la boucle de la seine
Etude champ de foire	<p>Le champ de foire est un lieu emblématique de la ville et attire les visiteurs de toute la région Elbeuvienne., c'est un site structurant de l'ensemble du territoire.</p> <p>La municipalité d'Elbeuf sur Seine et la Métropole Rouen Normandie souhaitent développer un projet permettant de répondre à l'évolution de la société en aménageant l'espace pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux usages et manifestations actuels de perdurer - Développer les activités de loisirs - Aménager et moderniser les équipements actuels - Ouvrir la ville sur la seine - Se réappropriier les berges - D'apaiser la circulation sur la voie de la déclaration des droits de et de la transformer pour qu'elle perde son caractère routier, tout en conservant sa fonction desserte principale. - Développer l'attractivité de la ville - Rendre la ville plus verte et plus respirable - Conserver le stationnement

B - HABITAT	
Projet en maturation	Objet
Nouvelle OPAH RU 2024-2029	Valider le contenu de la prochaine OPAH RU (actions, financements) en y intégrant notamment les réflexions de l'évaluation de l'OPAH RU 2018-2023 et de l'étude pré-opérationnelle de traitement du

	logement vacant puis mettre en œuvre l'OPAH sur la période 2024-2029.
--	---

C - Commerce	
Projet en maturation	Objet
Identification des friches commerciales et élaboration de projets de reconversion	Réaliser un recensement des locaux actifs et vacants sur la ville. Identifier des zones où la vacance est importante et présente de manière structurelle afin d'envisager une reconversion. Utiliser le droit de préemption commercial pour avoir la maîtrise des locaux présents dans les zones de friches et faciliter la mise en place des projets de reconversion.
Renforcer la stratégie foncière commerciale	Identifier et analyser l'offre commerciale afin de déterminer les activités et enseignes à prospecter. Élaborer une stratégie foncière afin d'utiliser efficacement le droit de préemption afin de maîtriser les cases commerciales stratégiques.

D - Territoire engagé dans la transition écologique et numérique /Développer l'intermodalité	
Projet en maturation	Objet
Création d'une liaison cyclable entre le collège Mandela et la Gare	Ce projet de liaison cyclable N3 vise à relier plusieurs points d'intérêt situés entre le Collège Mandela à Elbeuf à la gare de Saint Aubin Les Elbeuf via l'aménagement réalisé en 2021 rues Maille et Faidherbe. Il n'est que ponctuellement en site propre, (bandes cyclables, voies mixtes et zone 30.) Il empruntera notamment la rue de la Gare à Elbeuf depuis le Collège Mandela, passera au droit de la médiathèque pour ensuite rejoindre le Lycée buisson via la rue Houzeau avant de poursuivre vers la Rue Poulain et le pont Guynemer. Il se raccordera à l'aménagement existant au droit de la rue du docteur Pain à Saint Aubin les Elbeuf
Développement d'un réseau de chaleur urbain	Une étude de faisabilité du développement d'un réseau de chaleur menée sur 2021-2022 a confirmé l'intérêt et l'opportunité de ce projet qui doit être affiné dans un second temps par la réalisation d'études de prospections commerciales et techniques.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à cette convention territoriale d'application ORT.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements qui sont inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord

final des dossiers de demandes de subventions restant à déposer ou des projets restant à finaliser.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant cette convention territoriale d'ORT, la commune d'Elbeuf assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune d'Elbeuf s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires de la convention territoriale (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la présente convention territoriale d'ORT, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour des objectifs de la convention et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement de la convention, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites à la présente convention territoriale d'application ORT, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à :

- Animer le réseau des partenaires de la convention afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet de revitalisation,
- À désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets,
- À instruire les demandes de financement dans le respect du principe d'annualité budgétaire et en fonction de l'analyse des projets éligibles.

5.4. Engagements du Département

Dans le cadre de ses politiques de solidarités sociale et territoriale, le Département de la Seine-Maritime s'engage à :

- Soumettre à sa commission permanente l'attribution de toutes les aides de droit commun mobilisables (Aide aux études et au suivi-animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des programmes d'intérêt général (PIG), aux travaux dans les bâtiments administratifs, les bâtiments scolaires de premier degré, aides à l'habitat public et privé, lutte contre l'habitat dégradé, aides en matière d'équipements sportifs, restauration du patrimoine, locaux à vocation culturelle, etc.) ainsi que celles incluses dans les contrats de territoire, dans la limite des disponibilités budgétaires et dans le respect des dispositifs d'aides en vigueur à la date du dépôt de la demande de subvention ;

- apporter son soutien à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le financement de l'équipe de suivi-animation et de l'amélioration de l'habitat, dans la limite des disponibilités budgétaires et sous réserve d'une part de l'individualisation des crédits par une délibération en Commission Permanente et d'autre part des dispositifs d'aides en vigueur à la date du dépôt de la demande de subvention. Les modalités de versement des subventions du Département sont définies par le règlement budgétaire et financier du Département. »

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants, les usagers, les riverains, les parents d'élèves, etc ... et les acteurs socio-économiques à l'ensemble des projets.

5.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la présente convention territoriale d'ORT. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de pilotage ORT spécifique à la commune d'Elbeuf. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département.

Article 6 – Gouvernance

La gouvernance de l'ORT est articulée avec la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique. La gouvernance du CRTE est distincte de la gouvernance de l'ORT. En effet, les signataires des deux contrats diffèrent. De plus, la Métropole Rouen Normandie a mis en place une gouvernance ORT adaptée à la structure de sa convention ORT : une convention cadre et des conventions territoriales d'application. Toutefois, les actions définies dans le cadre des conventions territoriales ORT répondent aux objectifs du CRTE et s'inscrivent dans au moins un des sept axes du contrat. Les financements DSIL/DETR des projets ORT sont mentionnés dans le CRTE.

➤ Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance de pilotage de la convention territoriale d'application ORT. Il est présidé par le maire d'Elbeuf.

Les participants sont :

- Maire d'Elbeuf, maire ou son représentant
- MRN vice-président en charge du pôle ou son représentant
- Etat préfet ou son représentant
- Département président ou son représentant

D'autres partenaires peuvent y être invités en fonction de l'avancement des actions.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle de la présente convention sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;

- Étudier et valider les demandes d'évolution en termes d'orientations ou d'objectifs lesquels devront faire l'objet d'un avenant à la présente convention territoriale ainsi que les demandes d'évolution en termes d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), sans nécessité d'avenanter la présente convention ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

La Ville et de la Métropole alimentent le comité de pilotage et en particulier :

- Veillent en détail au bon déroulement des actions prévues dans la convention, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- Mettent en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Proposent les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

➤ Comité technique ORT

Le comité technique est chargé de la préparation des comités de pilotage. Il est composé obligatoirement des signataires de la présente convention territoriale ORT. D'autres partenaires peuvent être invités à y participer en fonction de l'avancement des actions.

Les participants sont les services de :

- La Ville d'Elbeuf
- La Métropole Rouen Normandie
- L'Etat, DDTM et Préfecture
- Le Département

Le comité technique se réunit au moins une fois par an préalablement à chaque comité de pilotage. Il peut également être réuni ponctuellement selon les besoins.

Article 7 - Suivi et évaluation

Un tableau de bord de suivi est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par la Métropole et la Ville d'Elbeuf. Il est examiné par les services de l'Etat et du Département de la Seine-Maritime et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité de la convention, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage.

Article 8 - Résultats attendus de la convention territoriale d'application ORT Elbeuf

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 : Poursuivre la reconstruction de la ville sur elle-même

- Nombre de logements requalifiés
- Nombre de logements créés
- Superficie d'équipements publics créée / requalifiée
- Superficie d'espace public créé / requalifié
- Superficie d'espace public renaturé / Nombre d'arbres plantés
- Nombre d'opérations d'aménagement engagées / réalisées

Orientation 2 : Améliorer et diversifier l'offre de logements

B.1 : OPAH RU 2018-2023

- Nombre de dossiers ANAH engagés
- Montant des aides attribuées
- Montant des travaux générés
- Nombre de diagnostics réalisés sur les 14 copropriétés de l'OPAH Ru
- Nombre d'accompagnements des copropriétés lourds et légers

B.2 : Accompagnement des projets de rénovation notamment thermique des propriétaires privés

- Nombre d'opérations de ravalement
- Nombre de dossiers ayant bénéficié d'une aide pour l'amélioration de leur logement
- Nombre de dossiers accompagnés par Energie Métropole ou par l'opérateur d'OPAH

B.3 : Lutte contre l'habitat indigne

- Nombre de dossiers permis de louer
- Nombre de procédures de manquement au Règlement Sanitaire Départemental
- Nombre d'arrêtés de mise en sécurité et leur levée

B.4 : Veille et action de prévention sur les copropriétés

- Nombres de diagnostics réalisés sur les 48 copropriétés du POPAC
- Nombre d'accompagnements lourds et légers dans le cadre du POPAC
- Nombre de copropriété en : pas de vulnérabilité, vulnérabilité faible, moyenne, forte et très forte dans le cadre de la « Veille et observatoire des copropriétés »

Orientation 3 : Adapter les actions de la ville aux mutations du commerces de proximité

C.1 Renforcer les linéaires commerciaux / C2 Rendre les commerces plus accessibles

- Nombre d'enseignes modernisées
- Nombre de commerces ayant mis aux normes PMR leur accès

C.5 Animer et promouvoir l'offre commerciale de centre-ville

- Nombre d'évènements organisés

Orientation 4 : Poursuivre les actions pour une ville toujours plus verte et plus respirable

D.1 Renaturation

- Nombre de m² désimperméabilisés et renaturés
- Nombre d'arbres plantés

D.2 Travaux d'amélioration énergétique : rendre plus sobre l'éclairage public

- Nombre de leds installés

D.3 Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux

- Pourcentage du taux d'occupation des locaux
- Surface des équipements publics ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique
- Nombre de KWh produits par les panneaux photovoltaïques, et autoconsommés

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 9 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur est effective à la date de signature de la présente convention. Sa durée est celle définie dans la convention cadre, à compter de sa signature le 10 février 2023, pour une durée maximum de 6 ans.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP.

Article 10 – Evolution et mise à jour de la convention

Le plan d'action est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage ORT spécifique à la ville d'Elbeuf à l'exception des fiches actions. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs. Pour les fiches actions, comme précisé à l'article 4 de la convention cadre ORT, elles pourront être ajoutées après validation du comité de pilotage de la convention territoriale mais sans besoin de signature d'un avenant à cette convention territoriale. En revanche, les financements indiqués dans les fiches actions devront nécessairement faire l'objet d'une validation par les instances décisionnaires des financeurs avant l'ajout d'une fiche action à la convention territoriale d'application.

Article 11 - Résiliation de la convention

D'un commun accord entre les parties signataires et après avis favorable du comité de pilotage ORT spécifique à la ville d'Elbeuf, il peut être mis fin à la présente convention territoriale d'application ORT Elbeuf. La résiliation de la présente convention territoriale d'application devra faire l'objet d'une modification de la convention cadre ORT de la Métropole Rouen Normandie qui prendra acte de cette résiliation.

Article 12 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du

Tribunal administratif de Rouen à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Rouen.

Signée à ELBEUF, le 22/11/2023 en 4 exemplaires,

Le Président de la Métropole Rouen Normandie,

Le Préfet de la Seine-Maritime,



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL



Jean-Benoît ALBERTINI

Le Maire d'Elbeuf,

Le Président du Département de la
Seine-Maritime,



Djoudé MERABET



Bertrand BELLANGER

Annexe 1 – Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT

Annexe 2 – Modèle de fiche action

Annexe 3 – Maquette financière

Annexe 4 – Calendrier prévisionnel des actions

Annexe 5 – Fiches actions Elbeuf

Annexe 1 – Périmètre du secteur d'intervention de l'ORT



— — — — — Secteur d'intervention de l'ORT

Juin 2022 maj Mai 2023

Annexe 2 –Modèle de fiche action

FICHE ACTION N°

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe . Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées

Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).</p> <p>Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées</p>
Calendrier	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?</p>
Annexes	<p>Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur</p> <p>Carte si opportun</p>

Annexe 3 –Maquette financière

MAQUETTE FINANCIERE RELATIVE A L'ORT POUR LA COMMUNE D'ELBEUF

ANNEES 2023-2026

Sur la base des actions programmées de la convention territoriale ORT, la maquette financière prévisionnelle précise les financements prévus :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
A.1 Requalification de la rue des Martyrs	Métropole Rouen Normandie	6 Millions € TTC	4 600 000 €		Ville : 1 400 000 €		2021-2027
A.2.4 NPNRU - Améliorer la qualité des espaces publics	Métropole Rouen Normandie	5 630 363 € HT	1 847 551 € HT	ANRU : 635 667 €	Région : 2 189 052 € Ville : 958 093 €		2020-2030
A.3.1 Reconversion de la friche Chanzy	Métropole Rouen Normandie	629 359,15 €	629 359,15 € Recettes (vente foncier) : 260 000 €				2021-2023
A.4.1 Seine à vélo : création d'une aire de repos	Métropole Rouen Normandie Régie Electricité d'Elbeuf	160 000 € TTC 101 000 TTC	160 000 € TTC 71 000 € TTC		Métropole Rouen Normandie 30 000 €		2022-2023
A.4.3 Requalification des Berges de la Seine	Métropole Rouen Normandie	5 millions € TTC	4 000 000 € HT		Département (à déterminer sur crédits de droit commun) Région : financements mobilisables sur le contrat 2023-2027		2021-2025

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
B.1.1 3 ^{ème} OPAHRU 2018-2023	Métropole Rouen Normandie		Ingénierie : 857 200 € HT Financement des travaux : 768 000 € HT	ANAH : 3 287 111€ HT	Ville- 1 326 000€ HT Département : 723 000 € Région : 252 000 €		2018-2024
B.4.1 POPAC	Métropole Rouen Normandie	502 440 €	193 700 €	ANAH : 150 000 €	CDC : 75 000 €		Avril 2021 à avril 2024
B.4.2 VOC	Métropole Rouen Normandie	141 852 €	79 954 €	ANAH : 59 105 €	CDC : 2793 €		Déc 2021 à déc 2024
D.1.2 Renaturation de l'espace public – rue de la République, du Glaïeul et du Tapis Vert	Métropole Rouen Normandie	160 000 € TTC	160 000 € TTC				2023
D.2 Eclairage leds	Métropole Rouen Normandie	300 000 € TTC	300 000 TTC		CDC : avance remboursable sur 200 000 € (dispositif Intracting)		2027

A.2.2 : Atelier 23	Ville	2 977 248 € TTC	498 005 €	Recyclage foncier : 690 000 € DPV : 358 775 €	MRN : 310 259 € Région : 480 000 € Département : 168 000 €	Ensemble du plan de financement est validé	Livraison 2023
A.2.3 : Aménagement ilot 1737	Ville	5 330 727 €	1 636 287 €	ANRU : 1 552 066 €	MRN : 881 080 € Région : 152 100 €	Ensemble du plan de financement est validé	2019-2026
A.4.2 : Aménagement du jardin de l'hôtel de ville	Ville	2 400 000 € TTC	440 000 €	Fonds vert : 600 394 €	MRN : 320 000 € FEDER : 638 421 €	Sollicités, en attente de décision	2021-2023
B.2.1 ARPPA	Dispositif ville		Ville subvention à privés 10 000 €				Inscription budgétaire 2023
B.2.2 RAVALEMENT DIFFUS	Dispositif ville		Ville subvention à privé : 40 000 €				Inscription budgétaire 2023

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
B.2.3 RAVALEMENT DIFFUS	Dispositif ville		Ville subvention à privé : 15 000 €				Inscription budgétaire 2023
C.1.1 : Renforcer les linéaires commerciaux	Ville	105 000 €	105 000 €				06/2023 - 2026
C.2.1 : Rendre les commerces plus accessibles	Ville	35 000 €	35 000 €				06/2023 - 2026
C.3.1 Renforcer la sécurité des commerces	Ville	28 000 €	28 000 €				06/2023 - 2026
C.5.1 Mobiliser les acteurs lors des fêtes commerciales	Ville, LVPE	60 000 €	60 000 €				En cours
C.5.2 Animer les foires et marchés	Ville	80 000 €	80 000 €				En cours
C.5.3 Communiquer sur les actions commerciales	Ville	10 000 €	10 000 €				En cours
D.1.1 : Renaturation des cours d'école	Ville	4 000 000 €					2021-2026, en cours, Daudet 2022, Condorcet 2023,
D.3 : Schéma Directeur Immobilier Energétique	Ville	0 €					2020- 2025, en cours
D.3 : Rénovation énergétique de l'hôtel de ville	Ville	500 000 €	83 536 €	DSIL : 83 417 €	ADEME : 116 666 € Département : (à déterminer) MRN : 62 563 €	Sollicitées, en attente de décision. Département : subvention à solliciter	2023, en cours
D.3 : Rénovation écologique des bâtiments communaux	Ville	600 000 € dont 250 000 € pour le gymnase de la Cerisaie	416 668 €		Gymnase Cerisaie : MRN 31 874 € Département : (à déterminer)	Métropole sollicitée en attente décision Département : subvention à solliciter	2020 à 2026 2020 : école Brassens équipé 2021 : école Daudet équipé 2022 : école Lefrancois équipé 2023 : Gymnase Cerisaie
D.4 : 1000 arbres	Ville	500 000 € TTC	500 000 €				2020- 2026

D.5 : Rénovation énergétique des commerces	Ville	35 000 €				Ville : 35 000 €	Métropole sollicitée pour des diagnostics préalables	06/2023 - 2026
--	-------	----------	--	--	--	------------------	--	----------------

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Fonds Vert	Autres (préciser)
				83 417 €		600 394 €	ANRU 2 187 733 € ANAH 3 496 216 € Dotation Politique de la Ville 358 775 € Appel à projet : Recyclage foncier 690 000 €

Annexe 4 – Calendrier prévisionnel des actions

Calendrier prévisionnel

ELBEUF

	2021				2022				2023				2024				2025				2026				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Maîtrise d'ouvrage Ville																									
A22 : Atelier 23																									
A23 : Aménagement ilot 17/37																									
A42 : Aménagement jardin hôtel de ville																									
D11 : Renaturation des cours d'école : cour Daudet en 2022, Cour école Condorcet en 2023																									
C11 : Renforcer les linéaires commerciaux																									
C21 : Rendre les commerces plus accessibles																									
C31 Renforcer la sécurité des commerces																									
C51 Mobiliser les acteurs lors des fêtes commerciales																									
C52 Animer les foires et marchés																									
C53 Communiquer sur les actions commerciales																									
D3 : SDIE																									

Calendrier prévisionnel ELBEUF (suite)	2021				2022				2023				2024				2025				2026							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
D3 : Travaux d'amélioration énergétique : PPI engagés (audits et travaux sur bâtiments, installation chauffage et déploiement photovoltaïque)																												
D4 : Projet 1000 arbres																												
D5 : Rénovation énergétique des commerces																												
B21 ARPPA																												
B22 RAVALEMENT DIFFUS																												
B22 RAVALEMENT OBLIGATOIRE																												

Calendrier prévisionnel ELBEUF (2/2)	2021				2022				2023				2024				2025				2026							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Maîtrise d'ouvrage Métropole																												
A1 : Requalification de la rue des Martyrs																												
A24 NPNRU - Améliorer la qualité des espaces publics																												
A31 Reconversion de la friche Chanzy																												

Annexe 5 – Fiches actions Elbeuf

LOCALISATION DES ACTIONS INSCRITES DANS L'ORT D'ELBEUF



LEGENDE:

Actions ORT Elbeuf localisées sur la carte :

Secteur d'intervention de l'ORT

A11 Requalification de la rue des Martyrs

Ambition Quartier République :

A21 Requalifier le parc social

A22/A23 Atelier 23 / Aménagement Ilot 17-37

A24 Améliorer la qualité des espaces publics

A31 Reconversion des friches : opération Chanzy

A41 Création d'une aire d'arrêt principale de la Seine à Vélo

A42 Réaménagement des jardins de l'hôtel de Ville

A43 Requalification des berges de la Seine

B23 Aide au ravalement obligatoire

B31 Permis de louer

D3 SDIE et plan d'action énergétique

D11 Renaturation des cours d'école

D12 Renaturation de l'espace public

Actions ORT Elbeuf non-localisées sur la carte :

B11 OPAH RU 2018-2024

B21 Aide à la rénovation du parc privé ancien

B22 Aide au ravalement diffus

B31 Permis de louer

B41 POPAC

B42 VOC

C11 Aide à la modernité des enseignes

C21 Aide à l'accessibilité des commerces

C31 Aide à la sécurisation des commerces

C51 Mobiliser des événements marketing

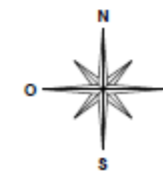
C52 Créer des animations pour commerçants non sédentaires

C53 Communiquer sur les actions commerciales

D2 Rendre sobre l'éclairage public

D4 Projet 1 000 arbres

D5 Accompagner les commerçants dans la rénovation de leur commerce

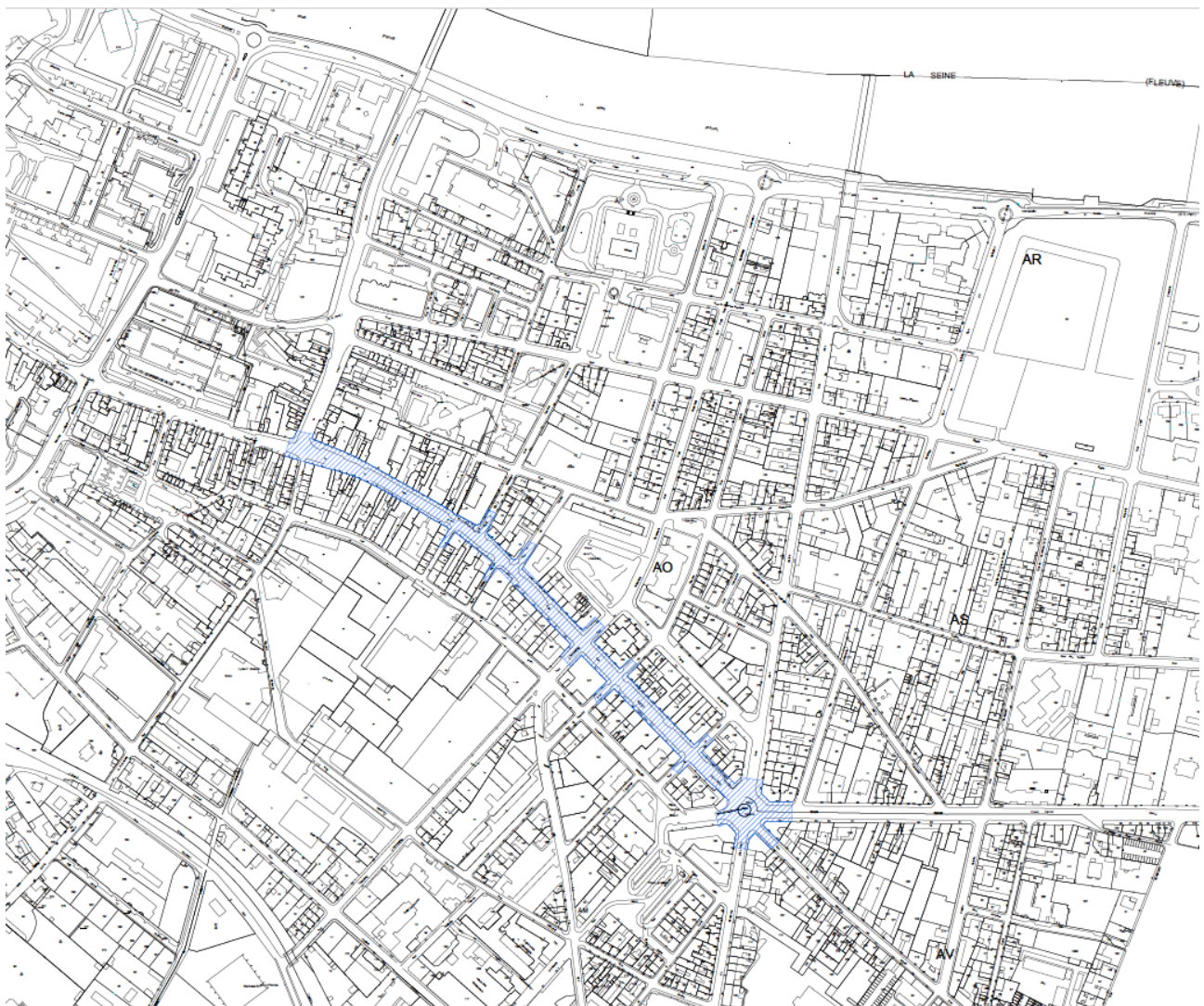


FICHE ACTION N° A.1.1

Requalification de la rue des Martyrs

Orientation stratégique	Poursuivre la reconstruction de la Ville sur elle-même
Action nom	Requalification de la rue des Martyrs
Action n°	A. 1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	<p>Le périmètre de l'opération comprend la rue des Martyrs et ses abords immédiats (depuis le carrefour de la place F. Mitterrand jusqu'au carrefour avec la rue Guynemer (carrefour non inclus).</p> <p>L'objectif est d'apaiser la rue des Martyrs afin d'améliorer la place du piéton et des modes actifs en hyper centre. Le projet devra également prendre en compte la place des transports en commun tout en garantissant l'attractivité des équipements et commerces locaux.</p> <p>Une attention particulière sera également accordée à la place de la voiture et du stationnement.</p> <p>Enfin, la diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain fait également partie des objectifs recherchés.</p>
Partenaires	Projet identifié pour une inscription dans le contrat de territoire Ville d'Elbeuf
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Opération : 6 Millions TTC :</p> <p>Etudes : 500.000 €</p> <p>Travaux : 4.320.000 €</p> <p>Aléas : 180.000 €</p> <p>Indemnisations : 1.000.000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Métropole Rouen Normandie : 4 600 000 €</p> <p>Ville : 1 400 000 €</p>
Calendrier	<p>2021 Lancement des études</p> <p>2027 fin opérationnelle des travaux</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Superficie d'espace public requalifié/ renaturé. Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	Renouveler l'axe commerçant de la Ville pour répondre aux enjeux de qualité, d'apaisement et de développement des modes actifs nécessaires à l'attractivité du centre-ville.
Cartographie	



FICHE ACTION N° A.2.1

Ambition Quartier République : Requalifier le parc social

Orientation stratégique	Poursuivre la reconstruction de la Ville sur elle-même
Action nom	AMBITION QUARTIER REPUBLIQUE (NPNRU) : Requalifier le parc social
Action n°	A. 1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	EBS HABITAT
Description de l'action	Les travaux de requalification et de résidentialisation concernent l'isolation par l'extérieur, la réfection de la terrasse pour certains immeubles, le remplacement des menuiseries et des occultations. Un traitement particulier est apporté aux halls et parties communes pour en améliorer le confort avec la réfection des embellissements et le remplacement des portes de hall. A l'intérieur des logements l'accent sera mis sur la rénovation de l'électricité, du chauffage et de la VMC.
Partenaires	Département de la Seine-Maritime Métropole Rouen Normandie Etat au titre de l'ANRU Région Normandie Groupe Caisse des Dépôts CARSAT
Dépenses prévisionnel/définitif	Opération de requalification : 14 575 640 € TTC Opération de résidentialisation : 14 974 563 € TTC Montant total : 29 550 203 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	EBS Habitat (fonds propres) : 2 687 410 € Département de la Seine-Maritime : 6 718 527 € Métropole Rouen Normandie : 2 642 000 € Etat au titre de l'ANRU : 2 474 666 € Région Normandie : 984 380 € Autres financeurs (CARSAT ...) : 230 000 € CDC (prêt) : 8 554 806 € Prêts bonifiés AL : 2 582 316 €

Calendrier	2020-2024 réalisation des études et des travaux selon phasage des résidences à traiter
Lien autres programmes et contrats territorialisés	NPNRU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombres de logements requalifiés
Conséquence sur la fonction de centralité	La requalification de résidences complètes accompagnée de travaux de résidentialisation à proximité direct du centre-ville viendra concourir à l'amélioration du cadre de vie en Ville par le soin apporté à l'embellissement des façades et des halls d'entrée. Cette action permettra également de disposer en centre-ville, de logements de qualité, réhabilités sur le plan thermique, du chauffage et de l'électricité visant à rendre attractif un nombre de logements important proches du centre-ville et de renouveler la dynamique du quartier.

FICHE ACTION N° A.2.2

Ambition Quartier République : l'atelier 23

Orientation stratégique	Poursuivre la reconstruction de la Ville sur elle-même
Action nom	AMBITION QUARTIER REPUBLIQUE (NPNRU) : Offrir un équipement de proximité et de qualité : l'atelier 23
Action n°	A. 2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	VILLE
Description de l'action	Cet établissement public de proximité est en cours d'aménagement sur quatre plateaux de 150 m ² dans l'ancien logis patronal de la filature Charles Louvet. Cette nouvelle réhabilitation d'un bâtiment hérité de l'industrie textile contribue à la valorisation du patrimoine exceptionnel de la ville entamé depuis plus de 30 ans. L'Atelier 23 se doit d'être un lieu accueillant et hyperconnecté ; espace dédié à l'innovation, aux initiatives citoyennes, au développement durable, à l'inclusion numérique et aux mobilités. La Ville souhaite réunir différents espaces (coworking, numérique et associatif) au sein du bâtiment : Futur tiers-lieu d'initiative publique à vocation citoyenne, associative, créative et innovante. 600 m ² dédiés à des espaces de travail, conférences, coworking, convivialité, expositions, fabrication et réparation, inclusion numérique, développement de projets personnels, associatifs et entrepreneuriaux.
Partenaires	Etat au titre de l'appel à projet « recyclage foncier des friches en Normandie » et de la dotation politique de la ville Métropole Rouen Normandie Région Normandie Département de la Seine-Maritime
Dépenses prévisionnel/définitif	Opération : 2 977 248 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville : 498 005 € Etat au titre de l'appel à projet « Recyclage foncier des friches en Normandie » : 690 000 € Etat au titre de la dotation politique de la ville : 358 775 €

FICHE ACTION N° A.2.3

Ambition Quartier République : aménagement de l'îlot 17-37

Orientation stratégique	Poursuivre la reconstruction de la Ville sur elle-même
Action nom	AMBITION QUARTIER REPUBLIQUE (NPNRU) : Renouveler l'offre de logements privés : aménagement de l'îlot 1737
Action n°	A. 2 .3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	VILLE
Description de l'action	<p>L'îlot sur lequel porte l'appel à manifestation d'intérêt se situe entre les numéros 17 et 37 de la rue de la République et est délimité par la rue Sevaistre Ainé, la rue Proudhon, la rue de la République et la rue Edouard Charles.</p> <p>Il occupe l'espace situé entre l'axe principal de la ville et la place de la République, ancien emplacement du marché. Cette double toponymie pousse à le baptiser simplement « îlot République ». Il constitue un témoin privilégié de l'histoire de la ville d'Elbeuf par l'ancienneté des bâtiments qu'il abrite et sa position centrale au croisement d'axes historiques à la limite entre les deux territoires des évêchés de Rouen et Évreux, faisant de l'agglomération elbeuvienne, une « ville-frontalière » au moyen-âge.</p> <p>Sa morphologie urbaine est héritée des XVII et XVIIIème siècle et de l'époque de la manufacture royale de draps. Le découpage de l'îlot prend la forme de parcelles en lanière perpendiculaires à la rue de la République, tandis que le bâti du cœur d'îlot est marqué par de grands ateliers en pans de bois.</p> <p>Malheureusement, aujourd'hui l'état sanitaire des constructions est majoritairement dégradé et parfois complètement délabré pour certains bâtiments en cœur d'îlot. Par sa position, sa qualité patrimoniale et sa dégradation, la réhabilitation de cet ensemble constitue un enjeu important de la politique de renouvellement du centre urbain de la ville d'Elbeuf.</p>

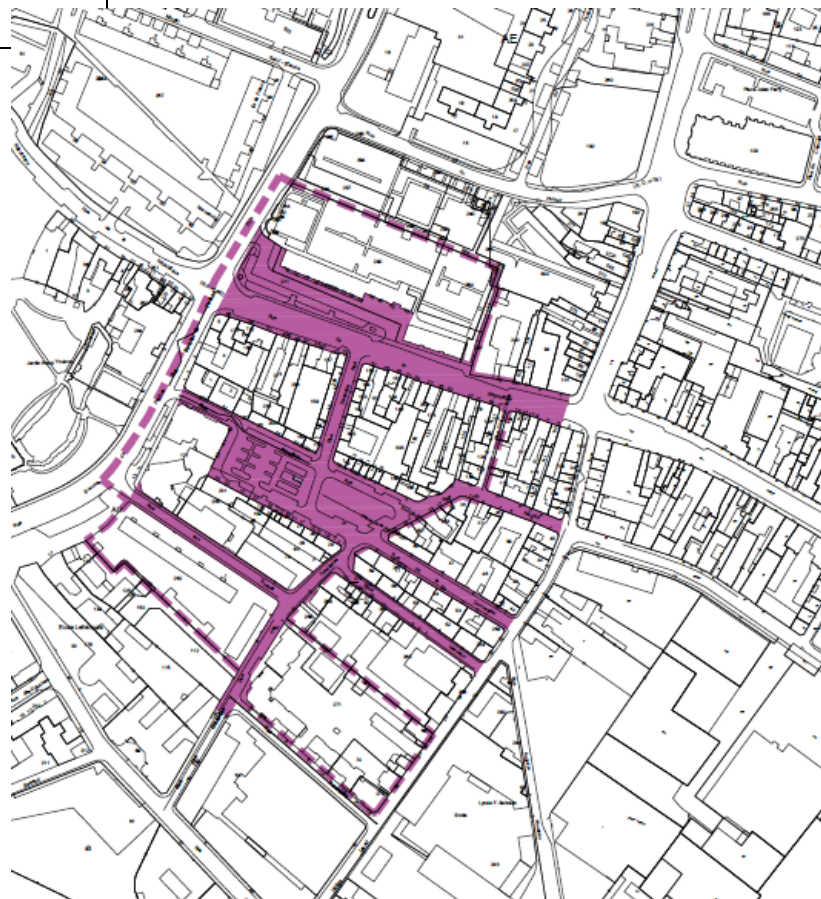
	<p>Après démolition, les volumes capacitaires du site permettent d'envisager la programmation de 20 à 30 logements neufs ainsi que des logements en réhabilitation dont le volume reste à définir selon les typologies et formes urbaines qui seront retenues par l'opérateur.</p> <p>Au regard des ambitions projetées sur ce site, notamment de diversification, est attendu une programmation résidentielle qui permettra d'attirer de nouveaux ménages sur la commune. La Ville d'Elbeuf souhaite faire du projet développé par l'opérateur un projet démonstrateur de la mobilisation de vecteurs d'innovation au soutien du renouvellement urbain</p>
Partenaires	<p>Etat au titre de l'ANRU</p> <p>Métropole Rouen Normandie</p> <p>Région Normandie</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Opération : 5 330 727 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Ville : 1 636 287 €</p> <p>Etat au titre de l'ANRU : 1 552 066 €</p> <p>Métropole Rouen Normandie : 881 080 €</p> <p>Région Normandie : 152 100 €</p>
Calendrier	<p>2020 Lancement des études, concertation et co construction</p> <p>Septembre 2022 : début des travaux</p> <p>Livraison en octobre 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	NPNRU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements neufs créés, nombre de logements réhabilités, résorption de la vacance
Conséquence sur la fonction de centralité	Attractivité de nouveaux habitants extérieurs sur un quartier intégralement rénové
Cartographie	

FICHE ACTION N° A.2.4

Ambition Quartier République : AMELIORER LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS

Orientation stratégique	Poursuivre la reconstruction de la Ville sur elle-même
Action nom	AMBITION QUARTIER REPUBLIQUE (NPNRU) : améliorer la qualité des espaces publics
Action n°	A.2.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	<p>Il s'agit d'affirmer le positionnement de ce quartier comme 2eme pôle urbain métropolitain et comme centre-ville en conciliant la protection du patrimoine et la requalification de l'espace public.</p> <p>Les principaux objectifs liés à l'espace public sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -restructurer le réseau viaire du quartier et créer des traversées confortables vers l'intérieur du périmètre NPNRU -impulser un rapprochement entre le centre administratif d'Elbeuf, le quartier historique et le parc urbain Youinou, jouxtant le périmètre. -favoriser des ouvertures urbaines et sociales vers le cœur du quartier par le biais d'un travail sur les effets d'appels depuis la rue de la République -concevoir des aménagements urbains favorisant le « vivre ensemble », tout en intégrant des enjeux de gestion et de sécurité. <p>Le projet de restructuration et de modification de voiries traduit une volonté de revitalisation de l'ensemble du quartier par une optimisation de l'espace et des flux permettant de développer un espace public qualitatif plus important en superficie et plus urbain.</p> <p>Ces évolutions portées par l'initiative publique sur la structure viaire constituent un levier essentiel pour le changement d'image du quartier.</p> <p>L'intervention sur l'espace public se décompose en 5 secteurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 / entrée de quartier 2/ rue de la République

	3/ rues Proudhon/du marché 4/ place de la république/rue des Echelettes 5/ rue aux Bœufs, de la convention
Partenaires	Etat au titre de l'ANRU Ville d'Elbeuf Région Normandie
Dépenses prévisionnel/définitif	Opération : 5 630 363 HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Métropole Rouen Normandie : 1 847 551 € Région Normandie : 2 189 052 € Ville d'Elbeuf : 958 093 € Etat au titre de l'ANRU : 635 667 €
Calendrier	2020 Lancement des études Fin 2023 début des travaux pour une durée de 17 semestres
Lien autres programmes et contrats territorialisés	NPNRU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Superficie d'espace public réhabilité / renaturé. Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	Impulser un rapprochement entre le centre administratif d'Elbeuf, le quartier historique et le parc urbain Youinou, jouxtant le périmètre. Développer un espace public qualitatif plus important en superficie et plus urbain pour créer un effet levier pour le changement d'image du quartier et par extension du centre-ville.
Cartographie	



FICHE ACTION N° A.3.1

Reconversion des friches : Opération Chanzy

Orientation stratégique	Poursuivre la reconstruction de la Ville sur elle-même
Action nom	Reconversion de la friche Chanzy
Action n°	A.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	<p>Le site Chanzy, constitué de deux parcelles représentant une superficie totale de 6 902 m² a été acquis en 2004 par l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour le compte de la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf dans le cadre d'un portage foncier. Suite à la fusion des Communautés d'Agglomération d'Elbeuf et de Rouen et à la création de la CREA en 2010, devenue Métropole en 2015, le site a été intégré au Plan d'Actions Foncières métropolitain. A l'issue du portage foncier arrivé à échéance en 2020, la Métropole Rouen Normandie a publié en mars 2021 un cahier des charges en vue de la cession du site, en concertation avec la Ville d'Elbeuf.</p> <p>Cette consultation, destinée aux opérateurs et professionnels de l'immobilier, avait pour objet d'identifier un projet de reconversion viable et permettant de répondre aux objectifs poursuivis par la Métropole Rouen Normandie et la Ville d'Elbeuf. Pour rappel, les objectifs principaux détaillés dans le cahier des charges de cession étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la résorption d'une friche en cœur de ville et lutter contre l'étalement urbain dans une logique de préservation des ressources ; - Proposer une diversification résidentielle permettant l'accueil de nouveaux habitants ; - Garantir une qualité architecturale des futurs logements (forme, performance, fonctionnalité) ; - Envisager une insertion urbaine et paysagère à l'échelle du projet comprenant notamment la préservation et la mise en valeur du « cœur d'îlot paysager ».

	<p>Suite à cette consultation, la société TERRES A MAISONS a été retenue par la Métropole Rouen Normandie pour acquérir le site et conduire un projet d'aménagement en vue de la création de logements individuels selon le programme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 lots à bâtir d'une superficie comprise entre 260 m² et 420 m² destinée à la construction de maisons individuelles ; - Environ 1200 m² d'équipements et d'infrastructures comprenant : voirie, stationnements, ensemble des réseaux en vue de la réalisation des viabilités pour le projet d'aménagement, ; - Environ 1100 m² d'espaces verts communs comprenant la valorisation d'un cœur d'îlot boisé - Cession en vue de la réhabilitation d'une ancienne maison de maître et la remise sur le marché résidentiel. <p>Ce projet permet ainsi de répondre aux objectifs du PLH 2020-2025 approuvé le 16 décembre 2020 par la Métropole Rouen Normandie qui préconise pour la Ville de d'Elbeuf une diversification de l'offre de logements en privilégiant les produits d'accession et les typologies susceptibles d'accueillir des familles.</p> <p>Le site Chanzy est par ailleurs concerné par une pollution des sols générées par les activités industrielles et artisanales historiques. Cette pollution est jugée non compatible avec la destination future des terrains (maisons individuelles et jardin). A ce titre, le projet a bénéficié en juillet 2022 d'un accord de subvention de 320 708 € dans le cadre du 3^{ème} Appel à Projets « Recyclage foncier des friches en Normandie ». Ces subventions sont en effet nécessaires afin de prendre en charge le surcoût lié aux travaux de dépollution du site et rendre possible le projet de reconversion proposé.</p>
Partenaires	<p>A l'issue de la consultation en vue de la cession et la reconversion du site, une convention de développement a été mise en place entre la Métropole Rouen Normandie, la société TERRES A MAISONS et la Ville d'Elbeuf afin de garantir le respect des objectifs poursuivis et de s'assurer des conditions nécessaires à la mise en œuvre et à la réussite du projet.</p> <p>Cette convention de développement, autorisée par délibération du Bureau de la Métropole et du Conseil municipal de la Ville d'Elbeuf, fixe ainsi les engagements des différents partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE, propriétaire du site, s'engage à accompagner TERRES A MAISON dans la mise au point du projet d'aménagement et à céder le site selon les modalités financières proposées. - TERRES A MAISON, aménageur foncier, retenu à l'issue de la consultation opérateur s'engage à acquérir le site Chanzy auprès de la Métropole, propriétaire, et à réaliser les travaux et la commercialisation du site conformément au programme proposé. - LA VILLE D'ELBEUF SUR SEINE, s'engage à participer aux modalités de gouvernance mises en place dans le cadre de la convention et à assister techniquement TERRES A MAISONS en amont et lors du dépôt du permis d'aménager et autres demandes d'autorisation d'urbanisme.

	La promesse de vente a été signée en juillet 2022 et le permis d'aménager a été déposé en septembre 2022. La signature de l'acte de vente est prévue au mois de mai 2023 avant démarrage des travaux.
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses Métropole Rouen Normandie <ul style="list-style-type: none"> - Rachat du site à EPFN : 618 494,15 € - Diagnostic Pollution complémentaire : 9 900,00 € HT - Etude phytosanitaire : 965,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Métropole Rouen Normandie – dépenses : 629 359, 15 € TTC Métropole Rouen Normandie - Recettes : 260 000 € Opération retenue par l'appel à projet de l'Etat « Recyclage foncier des friches en Normandie » : subvention attribuée à Terres à Maisons
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement consultation opérateur : mars 2021 - Jury d'attribution : août 2021 - Délibération d'accord de cession et convention de développement : mars 2022 - Dépôt du dossier de candidature AAP Recyclage foncier : avril 2022 - Signature de la promesse de vente : juillet 2022 - Dépôt du Permis d'Aménager : septembre 2022 - Etudes préalables (pollution, géomètre, géotech.) : 1^{er} trim. 2023 - Début de la pré-commercialisation : avril 2023 <p><u>A venir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature acte de vente : 1^{er} trimestre 2024 - Démarrage des Travaux : fin mars 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	3 ^{ème} appel à projet « Recyclage foncier des friches en Normandie »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Délai de commercialisation et de réalisation de l'opération
Conséquence sur la fonction de centralité	Résorption d'une friche située dans un secteur résidentiel à proximité de la centralité de la Ville. Soutenir une action de diversification et de l'habitat en cœur de la ville ainsi que la sortie d'une opération nouvelle participant au renouvellement de l'habitat.

Cartographie

- Sont proposés en niveau 1- Espace vert «soigné» :
- la rue principale
- Sont proposés en niveau 2 - Espace vert «simple et rustique» :
- l'allée piétonne
- Sont proposés en niveau 3 - Espace vert «naturel» :
- une partie du coeur d'ilot paysager
- Sont proposés en niveau 4 : Espace vert «écologique» :
- une partie du coeur d'ilot paysager

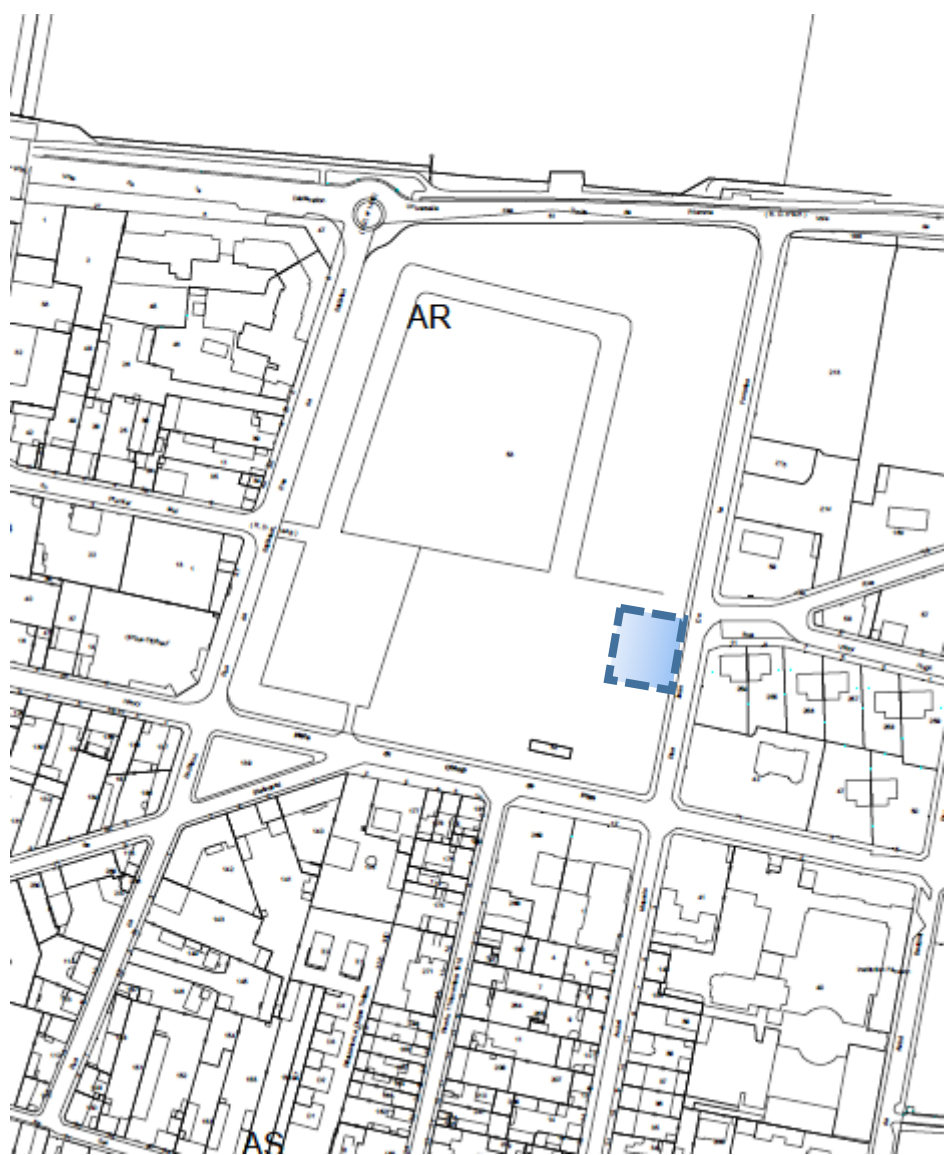


FICHE ACTION N° A.4.1

Création d'une aire d'arrêt principale de la Seine à Vélo

Orientation stratégique	Poursuivre la reconstruction de la Ville sur elle-même
Action nom	Création d'une aire d'arrêt principale de la Seine à Vélo
Action n°	A.4.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville
Description de l'action	<p>La Seine à Vélo représente un potentiel d'attractivité, de valorisation patrimoniale, de développement économique et touristique important.</p> <p>L'itinéraire de La Seine à Vélo traverse 28 communes du bord de Seine allant de Saint-Pierre-lès-Elbeuf au Trait. Cet itinéraire doit voir l'aménagement de 5 aires principales de repos. Sur Elbeuf, l'aménagement d'une aire principale de repos est en cours de finalisation sur le site du champ de Foire qui présentera un ensemble d'équipements comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abri vélo ouvert - Abri vélo sécurisé - Toilettes publiques - Station de réparation et pompe - Ombrière solaire réalisée par la Régie d'Electricité d'Elbeuf
Partenaires	Département de la Seine Maritime Régie d'Electricité d'Elbeuf
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Aménagement, viabilisation et équipement de l'aire d'arrêt principale (hors ombrière solaire) : 160 000 € TTC, réparti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abri vélo ouvert : 7 300 € TTC - Abri vélo sécurisé : 22 700 € TTC - Toilettes publiques et raccordement : 55 000 € TTC - Station de réparation et pompe : 2 500 € TTC - Aménagement du site : 72 500 € TTC <p>Ombrière : 101 000 € TTC sous MOA REE avec participation de la Métropole à hauteur de 30 000 €</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	Métropole Rouen Normandie : 190 000 € TTC Régie d'Electricité d'Elbeuf : 71 000 € TTC
Calendrier	2022 Lancement des études Travaux : 1 ^{er} semestre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Seine à vélo
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de l'aire d'arrêt
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer le potentiel d'attractivité, de valorisation patrimoniale, de développement économique et touristique de la Ville dans le cadre de son ouverture vers le fleuve.
Cartographie	

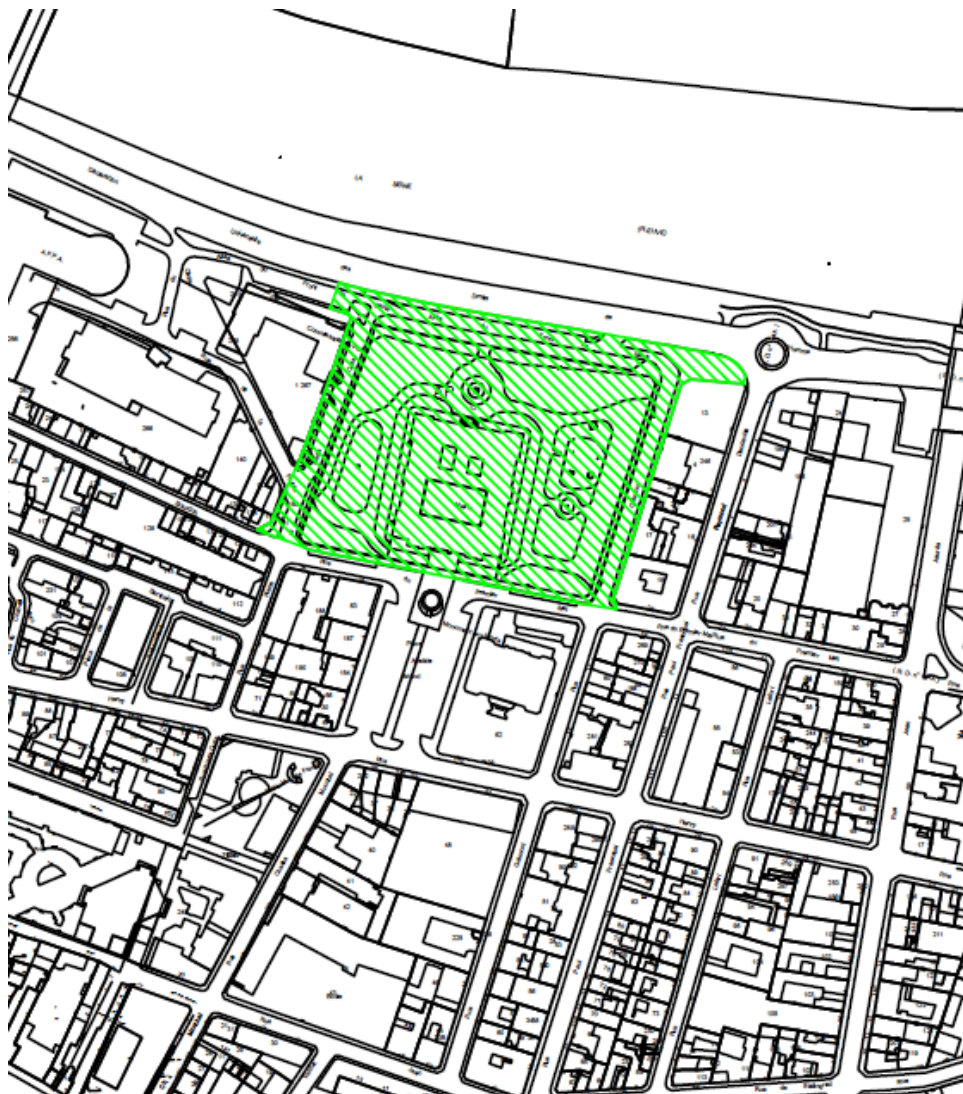


FICHE ACTION N° A.4.2

Réaménagement des jardins de l'hôtel de Ville

Orientation stratégique	Poursuivre la reconstruction de la Ville sur elle-même
Action nom	Réaménagement du jardin de l'Hôtel de ville
Action n°	A.4.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville
Description de l'action	Le jardin de l'Hôtel de ville a été réalisé à la fin du XIXème siècle, après l'inauguration de la Mairie et dispose d'un patrimoine arboré classé remarquables par l'association ARBRES. Il est devenu nécessaire de mettre en valeur cet écrin en ouvrant le Jardin vers la Seine, en valorisant et en amplifiant le patrimoine végétal, en proposant un lieu de biodiversité et de respect de l'environnement, en amenant les visiteurs à s'intéresser au patrimoine artistique et architectural, en permettant l'accessibilité pour tous les usagers, en favorisant la multiplicité des usages par des espaces et mobiliers dédiés
Partenaires	La Métropole est partenaire de l'opération au travers des schémas de mobilité, des perméabilités entre les projets des berges de Seine, de lien avec le fleuve, de développement du tourisme, des aménagements cyclables. Etat au titre du Fonds vert
Dépenses prévisionnel/définitif	Opération : 2 .400.000 TTC : Etudes : 361.000 € Travaux : 1.942.000 € Aléas : 97.000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville d'Elbeuf : 440 000 € FEDER : 638 421 € (31.9%) Etat au titre du Fonds vert : 600 394.94 (30%) Métropole Rouen Normandie : 320 000 € (15.99%)
Calendrier	2021 Lancement des études Travaux : lancés le 17/04/2023, durée 7à 10 mois avec plantations

Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du jardin, développement des activités dans le jardin
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement, l'extension du jardin vers la Seine montrent l'ouverture de la Ville vers le fleuve, recrée un lien avec le centre-ville pour amener à la découverte. Faire de cet écrin de verdure un élément d'attractivité supplémentaire pour l'axe commerçant d'Elbeuf.
Cartographie	

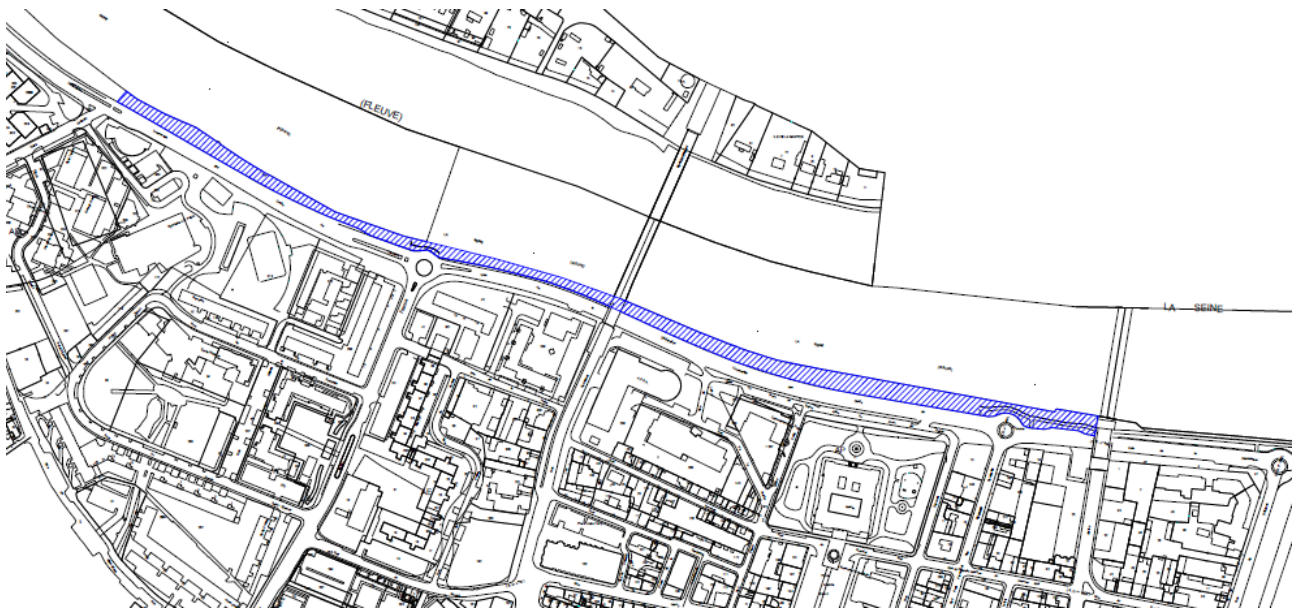


FICHE ACTION N° A.4.3

Requalification des berges de la Seine

Orientation stratégique	Poursuivre la reconstruction de la Ville sur elle-même
Action nom	Requalification des berges de la Seine
Action n°	A.4.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	<p>Cette action poursuit 3 objectifs majeurs : la reconquête des quais de Seine, leur renaturation, le développement des mobilités douces.</p> <p>Le périmètre de l'opération correspond aux berges situées entre le pont Jean Jaurès et le giratoire A. France.</p> <p>L'objectif est de conforter les berges et de réaliser un aménagement de surface permettant de sécuriser le déplacement des piétons avec la création d'un « parc promenade » et d'un aménagement cyclable.</p>
Partenaires	Département de la Seine-Maritime (selon participation) Région Normandie
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Opération : 5 Millions TTC :</p> <p>Etudes : 500.000 €</p> <p>Travaux : 4.300.000 €</p> <p>Aléas : 200.000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Métropole Rouen Normandie : 4 000 000 € HT</p> <p>Département de la Seine-Maritime (à déterminer sur crédits de droit commun)</p> <p>Région Normandie : financements mobilisables sur le contrat 2023-2027</p>
Calendrier	<p>2021 Lancement des études</p> <p>2025 fin opérationnelle des travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat territorial 2023-2027

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du public
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ouverture de la Ville vers le fleuve est la reconquête d'un élément de son histoire et de son paysage auquel la ville tournait le dos depuis près de deux siècles. La proximité du centre-ville fait de cette ouverture un élément d'attractivité supplémentaire pour l'axe commerçant d'Elbeuf.
Cartographie	



FICHE ACTION N° B.1.1

OPAH RU 2018-2024

Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre de logements
Action nom	OPAH RU 2018-2024
Action n°	B.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie EPCI
Description de l'action	<p>OPAH RU mise en place en 2018 jusqu'en 2023, prolongée d'une année jusque mars 2024.</p> <p>Les objectifs quantitatifs de l'OPAH RU (avenant 2023) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter 140 logements (20 logements de propriétaires occupants en 120 logements de propriétaires bailleurs) - Accompagner le traitement de 14 copropriétés représentant 130 logements <p>Les enjeux de l'OPAH (convention 2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des synergies entre l'OPAH RU et le projet NPNRU (volet renouvellement urbain de l'OPAH) - Rendre le centre-ville plus attractif pour les familles - Résorber les poches d'habitat insalubre et vacant - Améliorer la qualité du parc privé par la réalisation de projets globaux - Travailler à un rééquilibrage des typologies de population et statuts d'occupation - Mobiliser le parc vacant - Poursuivre les opérations de valoriser du patrimoine privé - Accompagner et traiter les copropriétés
Partenaires	Ville d'Elbeuf Etat au titre de l'ANAH Département de la Seine-Maritime

	Région Normandie Action logement CDC Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Ingénierie (MRN Maître d'ouvrage) : 857 200 € HT Dont volet PO / PB (opérateur : Rouen Normandie Aménagement) : 569 600 €HT Dont volet Copropriété (opérateur Citemetrie) 287 600 €HT Financement des travaux (réservation d'enveloppes inscrites dans la convention d'OPAH) : Etat au titre de l'ANAH : 2 236 331 € pour les PO / PB, 1 050 780 € pour les copropriétés Ville d'Elbeuf : 1 200 000 € pour les PO / PB, 126 000 € pour les copropriétés MRN : 642 000 € pour les PO / PB, 126 000 € pour les copropriétés Département de la Seine-Maritime : 723 000 € pour les PO / PB Région Normandie : 252 000 € pour les copropriétés
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement de l'ingénierie OPAH (tous volets confondus) Métropole Rouen Normandie : 221 987 € Etat au titre de l'ANAH : 392 400 €HT Département de la Seine-Maritime : 92 813 €HT CDC : 150 000 € HT
Calendrier	OPAH RU signée le 30 mars 2018 Avenant 1 le 30 mars 2020 pour intégrer les 14 copropriétés du volet copropriété Avenant 2 le 30 mars 2023 pour prolongation d'une année
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien OPAH RU / NPNRU (les actions du NPNRU sont le volet renouvellement urbain de l'OPAH)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation menée en 2022 (voir étude)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le périmètre de l'OPAH RU d'Elbeuf est en grande partie liée au périmètre QPV de la ville d'Elbeuf, l'OPAH contribue donc à améliorer la qualité des bâtiments et logements du centre-ville elbeuvien
Cartographie	



FICHE ACTION N° B.2.1

Aide à la Rénovation du Parc Privé Ancien ARPPA

Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre de logements
Action nom	Aide à la Rénovation du parc privé ancien
Action n°	B. 2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	<p>Sur le secteur diffus non couvert par le périmètre de l'OPHARU, en complément des aides décidées par la MRN suite à l'approbation du PLH 2020-2025</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'habitat indigne, dégradé et très dégradé - Lutter contre la précarité énergétique notamment dans le cadre du programme Habiter Mieux Sérénité (gain énergétique supérieur à 25%) - Adapter les logements au vieillissement et au handicap des occupants en favorisant l'autonomie de la personne <p>En apportant des subventions</p>
Partenaires	Etat au titre de l'ANAH Métropole Rouen Normandie
Dépenses prévisionnel/définitif	10 000 EUROS
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville d'Elbeuf : inscription budgétaire 2023
Calendrier	Depuis 2020
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers, de logements, engagement financier
Conséquence sur la fonction de centralité	Restauration du parc privé, résorption de la vacance, amélioration du cadre de vie, renforcement de l'attractivité
Périmètre d'intervention	Ensemble des secteurs de la Ville non couverts par l'OPAH RU

FICHE ACTION N° B.2.2

AIDE AU RAVALEMENT DIFFUS

Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre de logements
Action nom	Aide au ravalement des façades dans le secteur diffus
Action n°	B.2.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	Dispositif d'incitation financière au ravalement volontaire des façades en secteur diffus en complément des dispositifs d'aide à l'habitat (OPAH-RU et ARPPA)
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	40 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville d'Elbeuf : inscription budgétaire 2023
Calendrier	Depuis 2002
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH OPAH RU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers, nombre de façades, engagement financier
Conséquence sur la fonction de centralité	Contribuer à la restauration immobilière permettant de préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural exceptionnel de la ville
Cartographie	Territoire communal

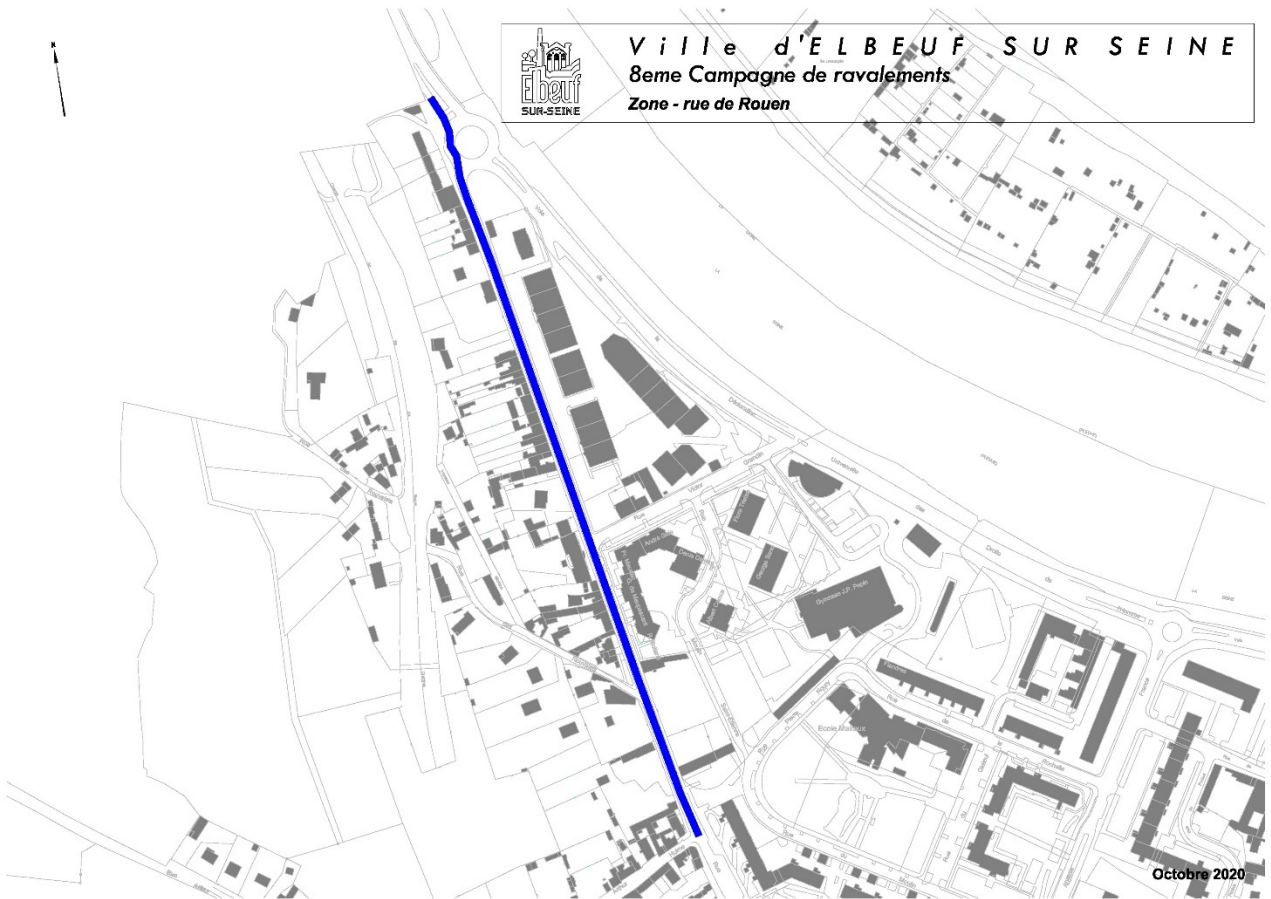
FICHE ACTION N° B.2.3

AIDE AU RAVALEMENT OBLIGATOIRE

Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre de logements
Action nom	Campagne de ravalement obligatoire n°8
Action n°	B.2.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	Afin de poursuivre les actions d'embellissement du cadre bâti et contribuer au changement d'image de marque de la ville, une huitième campagne de ravalement obligatoire doit être mise en œuvre sur deux axes d'entrée de ville, la rue de Rouen et la rue du Général de Gaulle.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	15 000 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville d'Elbeuf : inscription budgétaire 2023
Calendrier	2023-2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH OPAHRU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers, nombre de façades, engagement financier
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation et mise en valeur du patrimoine architectural, valorisation du parc immobilier, renforcement de l'attractivité
Cartographie	



Ville d'ELBEUF SUR SEINE
8eme Campagne de ravalements
Zone - rue de Rouen



Octobre 2020



Ville d'ELBEUF SUR SEINE
8eme Campagne de ravalements
Zone - Général de Gaulle



Octobre 2020

FICHE ACTION N° B.3.1

Permis de louer : Autorisation préalable à la Mise en Location

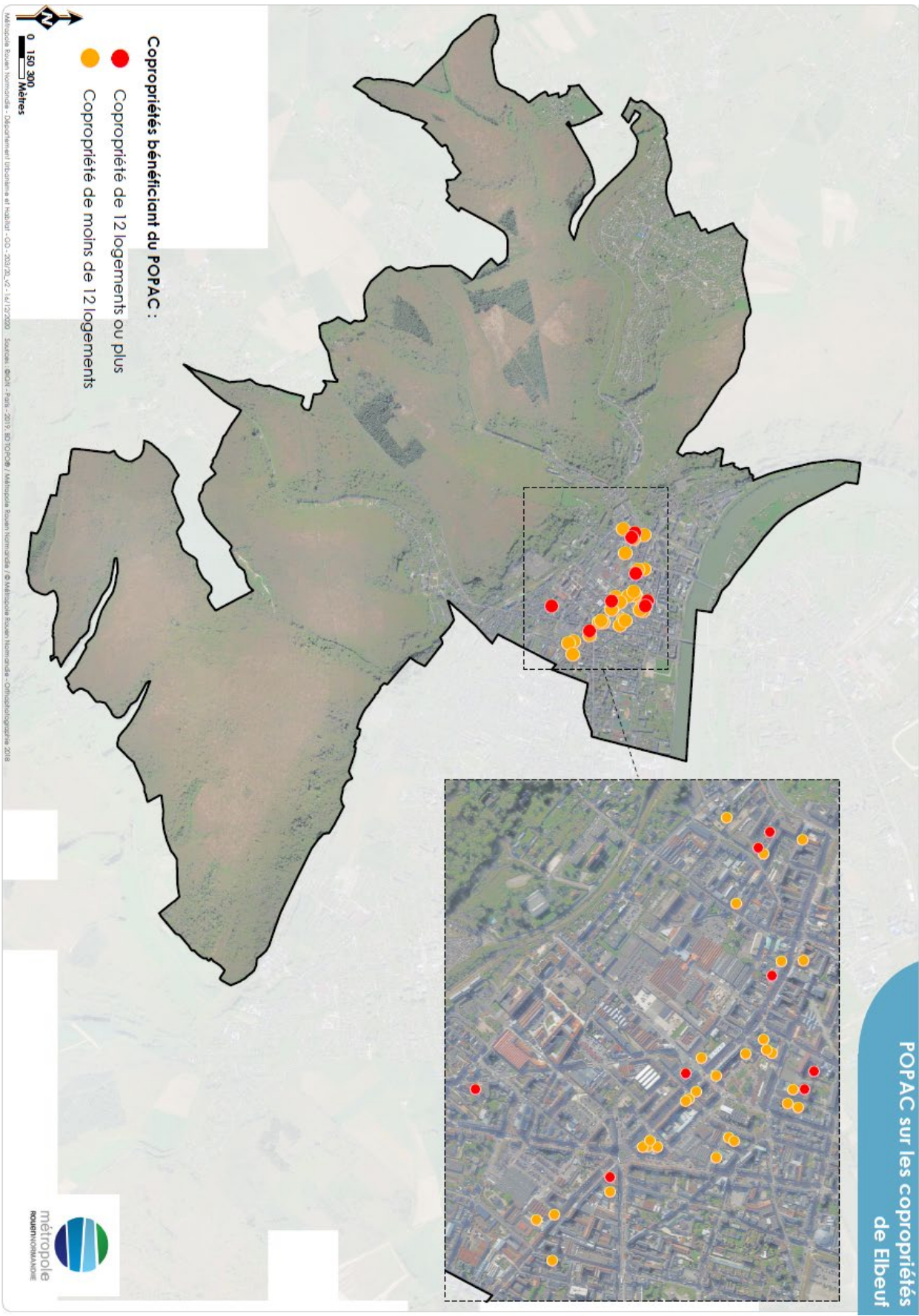
Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre de logements
Action nom	Permis de louer
Action n°	B .3. 1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf sur Seine
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la ville d'Elbeuf sur Seine a souhaité se doter d'un nouvel outil fin 2019 et instaurer sur son territoire, par délégation de la Métropole Rouen Normandie, le permis de louer dans le quartier République.</p> <p>Cet outil permet d'assurer des conditions d'habitabilité dignes aux futurs occupants.</p> <p>Il participe à la connaissance de l'habitat sur le territoire communal et contribue à son diagnostic ainsi qu'au repérage d'éventuelles situations relevant de la police spéciale sur les immeubles menaçant ruine et/ou insalubres</p>
Partenaires	MRN, CAF, Etat (DDTM), ADIL
Dépenses prévisionnel/définitif	Ville d'Elbeuf : Budget de fonctionnement, section frais de personnel Dépenses de fonctionnement également pour la Métropole et l'Etat au titre de la DDTM
Plan de financement prévisionnel / définitif	Dépense supportée par la ville
Calendrier	Mise en œuvre depuis septembre 2020
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH LHI NPNRU OPHARU
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tels que prévus par le Code de la construction et d'habitation, et la convention de délégation MRN/Ville : nombre de dossiers déposés, accordés, refusés, typologie d'immeuble et de logements

FICHE ACTION N° B.4.1

Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)

Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre de logements
Action nom	Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)
Action n°	B.4.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	<p>Suite à l'étude opérationnelle de repérage et de traitement des copropriétés en difficulté dans les quartiers en renouvellement urbain de 2018, 48 copropriétés ont été retenues pour faire partie du dispositif POPAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 à Rouen - 37 à Elbeuf - 4 à Petit-Quevilly <p>Ce dispositif a été mis en place afin d'intervenir avant que la situation de la copropriété se détériore davantage et nécessite une intervention lourde de la puissance publique.</p> <p>Ces copropriétés vont pendant la durée de l'étude bénéficier d'un diagnostic multicritère (DMC) suivi d'un accompagnement léger ou renforcé selon les besoins de la copropriété.</p> <p>Le DMC consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic de l'organisation et de la gestion - Un diagnostic de la compatibilité et de la santé financière - Un diagnostic physique et immobilier - Un diagnostic de l'occupation - Un diagnostic social et patrimonial <p>Les accompagnements léger ou renforcé seront calibrés en fonction de la situation et des besoins de la copropriété. Des actions communes pourront être réalisées pour certaines copropriétés. Nous pouvons citer en exemple d'actions :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - L'aide à l'assainissement des comptes, à la maîtrise du budget, à l'apurement des dettes, à la prévention et aux traitements des impayés - L'amélioration de la connaissance des règles de fonctionnement de la copropriétés (formation à destination des propriétaires) - L'aide à la mise à jour des documents de la copropriété, la renégociation des contrats
Partenaires	MRN Ville de Rouen Ville d'Elbeuf Ville de Petit-Quevilly Etat au titre de l'ANAH CDC Banque des Territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	502 440 euros : <ul style="list-style-type: none"> - Prix forfaitaire : 129 240 euros - Prix unitaire : 373 200 euros Le prix unitaire pourrait évoluer en fonction des accompagnements choisis pour les copropriétés (accompagnement léger : 3000 euros et accompagnement lourd 4500 euros)
Plan de financement prévisionnel / définitif	MRN : 193 700 euros Etat au titre de l'ANAH : 150 000 euros CDC : 75 000 euros
Calendrier	D'août 2021 à août 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Lien avec l'OPAH RU volet copropriétés d'Elbeuf (possibilité de faire passer une copropriété d'un dispositif à l'autre si besoin)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de COTECH et COPIL - Tableau de suivi - Nombre de diagnostics réalisés - Nombre d'accompagnements lourds et légers
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des conditions d'habitabilité, renforcement de l'attractivité
Cartographie	Cartographie des copropriétés d'Elbeuf



FICHE ACTION N° B.4.2

Veille et Observatoire des Copropriétés (VOC)

Orientation stratégique	Améliorer et diversifier l'offre de logements
Action nom	Veille et Observatoire des Copropriétés
Action n°	B.4.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	La VOC a pour objectif : <ul style="list-style-type: none"> - D'améliorer la connaissance de l'ensemble des copropriétés du territoire, - De développer des fonctions de veille en continue - De détecter à temps les évolutions négatives - De repérer les copropriétés nécessitant une intervention ciblée.
Partenaires	MRN / Ville de Rouen / Ville d'Elbeuf / Ville de Sotteville-lès-Rouen / Ville de Bois-Guillaume / Ville de Mont-Saint-Aignan / Département de la Seine-Maritime / Etat : ANAH DDTM DREAL ARS / CDC Banque des Territoires / CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	141 852 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	MRN : 79 954 euros Etat au titre de l'ANAH : 59 105 euros CDC : 2 793 euros
Calendrier	De décembre 2021 à décembre 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Permettre la connaissance de l'état des copropriétés de l'ensemble du territoire de la Métropole. Permettre d'utiliser les données issues de la VOC pour calibrer des études
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer in fine les conditions d'habilité

FICHE ACTION N° C.1.1

Accompagner la modernisation des enseignes commerciales

Orientation stratégique	Soutenir les commerces de proximité et le développement économique
Action nom	Modernisation des enseignes commerciales.
Action n°	C.1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	<p>Accompagner les commerçants dans la modernisation extérieure de leur boutique par le versement de subventions destinées à leur changement d'enseigne et aux divers travaux d'embellissement extérieurs de leur local.</p> <p><i>Pour rappel, le fonds FISAC avait permis de mobiliser des budgets de fonctionnement et d'investissement pour accompagner les commerçants dans la réalisation de leurs travaux, parmi lesquels, la modernisation de leur enseigne. Les chambres consulaires et la municipalité communiquaient à propos de ces subventions auprès des commerçants, les accompagnaient dans leur démarche et instruisaient leurs dossiers. - Ce fonds, disponible depuis le 13/12/2019 et a pris fin au 13/06/2023. Plus de 30 demandes d'accompagnement ont été adressées. Plus de 150 000 € de subventions ont été accordées.</i></p> <p>Fort de cet intérêt, la Ville a décidé de poursuivre son action en faveur du soutien à la modernisation des enseignes commerciales.</p> <p>Les subventions sont destinées à financer des travaux d'investissement avec un accompagnement par la ville à hauteur de 50% du montant H.T. des devis transmis plafonné à 4000 €.</p>
Partenaires	Depuis la fin du FISAC au 13/06/2023, l'action est poursuivie par la municipalité
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût pour cette action est de 105 000 € jusqu'en 2026.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Les financements mobilisés sont évalués à 105 000 € jusqu'en 2026. Aucun crédit ni aucune recette de cession ou d'exploitation ne sont attendues.

Calendrier	Action poursuivie en fonction des besoins et du nombre de demandes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'enseignes modernisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet la modernisation des linéaires commerciaux du centre-ville d'Elbeuf et participe donc fortement à améliorer l'attractivité de la ville.
Périmètre d'intervention du dispositif	Territoire communal

FICHE ACTION N° C.2.1

Accompagner la mise aux normes accessibilité des commerces

Orientation stratégique	Soutenir les commerces de proximité et le développement économique
Action nom	Accompagner la mise aux normes des commerces sur le volet accessibilité
Action n°	C.2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	<p>Accompagner les commerçants dans leurs aménagements pour favoriser l'accès de leur boutique aux PMR par le versement de subventions destinées aux travaux et à l'acquisition de mobilier visant à faciliter l'accès du local aux PMR. –</p> <p><i>Pour rappel : le fonds FISAC avait permis de mobiliser des budgets de fonctionnement et d'investissement pour accompagner les commerçants dans la réalisation de leurs travaux, parmi lesquels, l'accessibilité des commerces et les aménagements PMR. Les chambres consulaires et la municipalité communiquaient à propos de ces subventions auprès des commerçants, les accompagnaient dans leur démarche et instruisaient leurs dossiers - Ce fonds, disponible depuis le 13/12/2019 et a pris fin au 13/06/2023. Sur cette période, près de 20 demandes d'accompagnement ont été adressées et 35 000 € de subventions ont été accordées.</i></p> <p>La municipalité a décidé de poursuivre cette action d'accompagnement des commerçants pour rendre accessible leur commerce et favoriser les aménagements PMR. Cette action se développe autour d'actions de sensibilisation, la délivrance de conseils sur le respect des obligations en matière d'accessibilité (sauf dérogation) et le financement des travaux à hauteur de 50% du montant H.T. des devis transmis plafonnés à 1000 €.</p>
Partenaires	Depuis la fin du FISAC au 13/06/2023, l'action est poursuivie par la municipalité
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût pour cette action est de 35 000 € jusqu'en 2026. Les subventions sont destinées à financer des travaux d'investissement.

	Pour ces travaux d'aménagement PMR, la ville d'Elbeuf a prévu un accompagnement à hauteur de 50% du montant H.T. des devis transmis plafonné à 1000 €.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Les financements mobilisés sont évalués à 35 000 € jusqu'en 2026. Aucun crédit ni aucune recette de cession ou d'exploitation ne sont attendues.
Calendrier	Action poursuivie en fonction des besoins et du nombre de demandes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerces ayant mis aux normes PMR leur accès
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet la mise aux normes des linéaires commerciaux du centre-ville d'Elbeuf et participe à améliorer l'attractivité de la ville.
Périmètre d'intervention du dispositif	Territoire communal

FICHE ACTION N° C.3.1

Accompagner la sécurisation des commerces

Orientation stratégique	Soutenir les commerces de proximité et le développement économique
Action nom	Conseiller et accompagner les commerçants pour la sécurisation de leur commerce.
Action n°	C.3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf Municipalité - Chambres consulaires.
Description de l'action	<p>Favoriser la sécurisation des commerçants et des artisans dans le but de lutter contre l'insécurité et les incivilités. Apaiser l'environnement commercial et offrir à la clientèle du centre-ville des espaces sécurisés. Les dépenses concernent le financement de caméras, de systèmes anti-intrusion, d'alarmes, de barrières métalliques et vitres anti-intrusions, d'extincteurs, etc.</p> <p><i>Le fonds FISAC avait permis de mobiliser des budgets de fonctionnement et d'investissement pour accompagner les commerçants dans la réalisation de leurs travaux, parmi lesquels, les travaux de sécurisation. Les chambres consulaires et la municipalité communiquaient à propos de ces subventions auprès des commerçants, les accompagnaient dans leur démarche et instruisaient leurs dossiers. Ce fonds, disponible depuis le 13/12/2019 et a pris fin au 13/06/2023. Sur cette période, près de 20 demandes d'accompagnement ont été adressées. 11 000 € de subventions ont été accordées.</i></p> <p>La municipalité a décidé de poursuivre cette action d'accompagnement des commerçants dans leurs travaux de sécurisation de leur commerce. Pour ces travaux de sécurisation, la ville d'Elbeuf a prévu un accompagnement à hauteur de 50% du montant H.T. des devis transmis plafonné à 800 €.</p>
Partenaires	Depuis la fin du FISAC au 13/06/2023, l'action est poursuivie par la municipalité
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût pour cette action est de 28 000 € jusqu'en 2026.

	<p>Pour ces travaux de sécurisation, la ville d'Elbeuf a prévu un accompagnement à hauteur de 50% du montant H.T. des devis transmis plafonné à 800 €.</p> <p>Les subventions sont destinées à financer des travaux d'investissement.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Les financements mobilisés sont évalués à 28 000 € jusqu'en 2026.</p> <p>Aucun crédit ni aucune recette de cession ou d'exploitation ne sont attendues.</p>
Calendrier	Action poursuivie en fonction des besoins et du nombre de demandes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerces ayant réalisé et bénéficié d'une subvention pour mener des travaux de sécurisation de leur commerce
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces aménagements permettront aux commerçants de sécuriser leurs locaux et d'assurer à leur clientèle des espaces sûrs et sereins, concourant à l'attractivité générale du centre-ville.
Périmètre d'intervention du dispositif	Territoire communal

FICHE ACTION N° C.5.1

Mobiliser des acteurs sur des évènements marketing et fêtes commerciales

Orientation stratégique	Soutenir les commerces de proximité et le développement économique
Action nom	Mobilisation des acteurs lors des évènements marketing et fêtes commerciales
Action n°	C.5.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	<p>Organisation d'évènements exclusivement commerciaux de type braderies des commerçants, Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP).</p> <p>Organisation de fêtes commerciales types Saint-Valentin, Halloween, fêtes de fin d'année.</p> <p>Communiquer sur les évènements marketing.</p>
Partenaires	Les Vitrines du Pays d'Elbeuf (LVPE) – Association des commerçants – mobilise leurs adhérents et propose des thématiques pour chacun des évènements et communique sur ces derniers.
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût pour cette action est de 60 000 € jusqu'en 2026. Les dépenses concernent principalement des dépenses de fonctionnement car ces évènements mobilisent des agents sur l'aspect organisationnel et logistique pour permettre d'assurer le bon déroulement des évènements.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Ville d'Elbeuf : 60 000 jusqu'en 2026</p> <p>Aucun crédit ni aucune recette de cession ou d'exploitation ne sont attendues</p>
Calendrier	Ces actions ont lieu chaque année aux mêmes périodes.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerçants mobilisés, fréquentation.

	Nombre d'évènements organisés
Conséquence sur la fonction de centralité	La mobilisation des commerçants et artisans dans les différents évènements marketing ont une incidence considérable sur l'attractivité du centre-ville. La création d'évènements thématiques permet d'attirer de nouveaux publics qui découvrent Elbeuf et sa vie commerciale.
Périmètre d'intervention du dispositif	Territoire communal

FICHE ACTION N° C.5.2

Créer des animations pour les commerçants non-sédentaires : animer les foires et marchés

Orientation stratégique	Soutenir les commerces de proximité et le développement économique
Action nom	Animation des foires et marchés pour les commerçants non-sédentaires
Action n°	C.5.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	Organiser des animations sur les foires et les marchés afin de dynamiser ces manifestations commerciales et apporter une nouvelle « expérience » aux consommateurs sur le marché. Le but est également d'attirer davantage de clientèle et de créer des synergies avec les commerçants sédentaires.
Partenaires	Les Vitrites du Pays d'Elbeuf (LVPE) – Association des commerçants – Via l'organisation de différentes animations commerciales tout le long de l'année en coopération avec la ville.
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût pour cette action est de 80 000 € jusqu'en 2026. Les dépenses concernent des dépenses de fonctionnement car l'organisation de ces animations mobilise des agents. Ces dépenses sont aussi destinées à faire appel à des animateurs externes afin de diversifier les animations pour le public.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville d'Elbeuf : 80 000 € jusqu'en 2026 Aucun crédit ni aucune recette de cession ou d'exploitation ne sont attendues
Calendrier	Des animations sont régulièrement organisées dans les temps marketing mais également les périodes phares pour le commerce sédentaire.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerçants mobilisés, fréquentation, retour des commerçants et du public sur les animations proposées.

	Nombre d'évènements organisés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces animations sont déterminantes pour la vitalité d'un territoire. Elles permettent de créer des évènements pour le public et permettent donc d'attirer de nouveaux clients à chaque manifestation.
Périmètre d'intervention du dispositif	Territoire communal

FICHE ACTION N° C.5.3

Communiquer sur les actions commerciales

Orientation stratégique	Soutenir les commerces de proximité et le développement économique
Action nom	Communiquer sur les actions commerciales auprès des habitants de la zone de chalandise et des consommateurs de passage
Action n°	C.5.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	Communiquer autour de chaque fête marketing, d'évènements commerciaux et d'animations commerciales afin de mettre en avant la vitalité du centre-ville, les nouveautés apportés par le commerce et les animations et manifestations proposées.
Partenaires	Les Vitrines du Pays d'Elbeuf (LVPE) – Association des commerçants – Par la communication et le relais d'informations auprès de leurs adhérents et de leur audience.
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût pour cette action est de 10 000 € jusqu'en 2026. Les dépenses concernent des dépenses de fonctionnement car l'organisation de cette communication mobilise des agents. Ces dépenses sont aussi destinées à faire appel à des outils et prestations externes pour communiquer sur ces évènements.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville d'Elbeuf : 10 000 € jusqu'en 2026 Aucun crédit ni aucune recette de cession ou d'exploitation ne sont attendues.
Calendrier	La communication autour des actions commerciales se fait de façon régulière à chaque évènement et pour chaque animation/manifestation commerciale.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Audience touchée, retours sur les publications, fréquentation lors des évènements.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette communication permet de faire la promotion des actions menées en faveur du commerce et dans le but de dynamiser et de faire rayonner les commerces du centre-ville d'Elbeuf.
Périmètre d'intervention du dispositif	Territoire communal

FICHE ACTION N° D.1.1

Renaturation des cours d'école

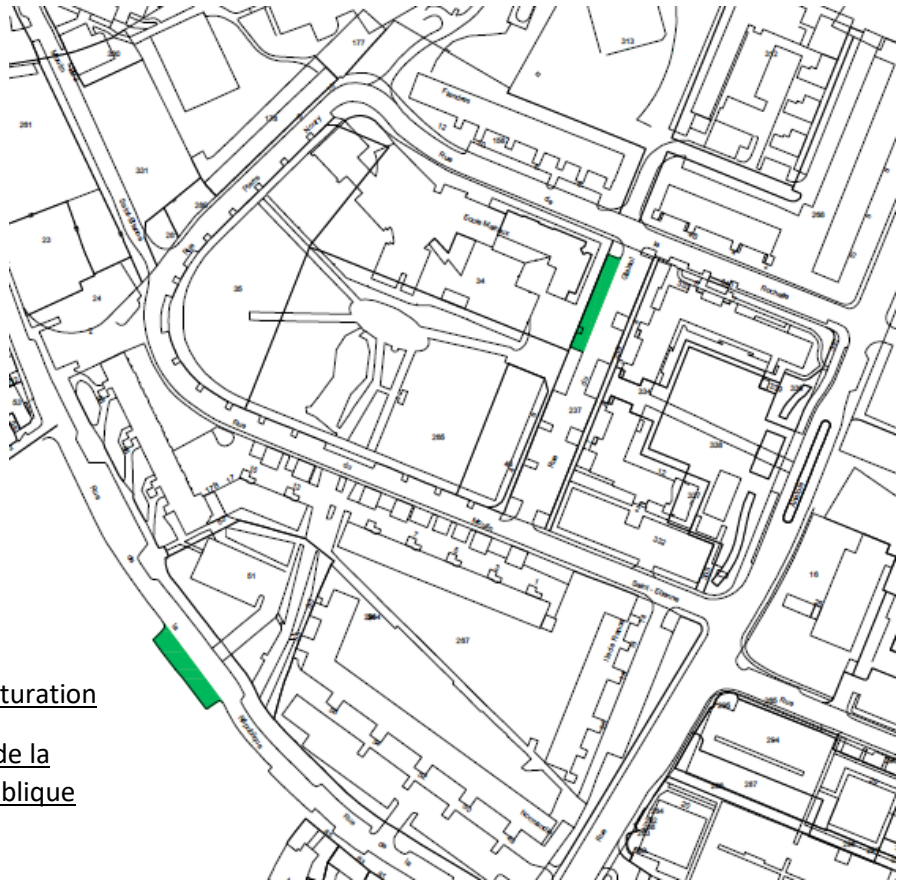
Orientation stratégique	Territoire engagée dans la transition écologique et numérique
Action nom	Renaturation des cours d'école
Action n°	D .1.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville
Description de l'action	<p>La ville possède 10 groupes scolaires et a engagé un programme de déminéralisation et plantation dans les cours d'écoles pour redonner la place à la nature, apporter de la fraîcheur lors des fortes chaleurs. L'action est coconstruite avec l'équipe éducative, les élèves et les agents au sein de l'école afin de créer un projet interactif. Ce programme engagé depuis 2021 se poursuivra jusqu'en 2026. En 2022, les travaux ont concerné l'école Daudet. Les travaux sur l'école Condorcet seront engagés à l'été 2023. A la rentrée 2023, une nouvelle école sera choisie pour des travaux à programmer à l'été 2024.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires sont sollicités lorsque l'école est choisie et les études menées.</p> <p>Etat Métropole Rouen Normandie Agence de l'eau Département</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Ville d'Elbeuf : 4 000 000 € (2021-2026)</p> <p>Exemple dépenses école Condorcet : budget : 550 000 TTC : Etudes : 60.000 € Travaux : 490 000 €</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	Exemple Ecole Condorcet : Etat 121 180 (30%) Métropole Rouen Normandie : 45 442 € (11.25%) Agence de l'eau : 100 983 € (25%)
Calendrier	Le calendrier pour une cour d'école est le suivant : Consultation, concertation et co-construction et réalisation d'études de septembre à février Consultation travaux en mars et notification fin avril Travaux sur juillet et aout hors plantation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retour d'expérience avec équipe éducative, agents des écoles et services techniques Nombre de m ² désimperméabilisés et renaturés Retour d'expérience un après avec les utilisateurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer le cadre de vie en rénovant les équipements publics et en développant la nature en ville, et en créant des espaces de fraîcheur
Périmètre d'intervention	Objectif d'intervention sur l'ensemble des groupes scolaires, à raison d'une école par an

FICHE ACTION N° D.1.2

Renaturation de l'espace public

Orientation stratégique	Territoire engagé dans la transition écologique et numérique
Action nom	Renaturation rue de la République, du Glaïeul et du Tapis vert
Action n°	D.1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	Désimperméabilisation d'espaces publics Remise en pleine terre Réalisation de plantations basses et arbustives
Partenaires	Ville d'Elbeuf-sur-Seine pour l'entretien des espaces verts
Dépenses prévisionnel/définitif	160 000€ TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Métropole Rouen Normandie : 160 000 € TTC (Crédits renaturation)
Calendrier	Démarrage des travaux T4- 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Opération NPNRU pour la rue de la République
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de m ² désimperméabilisés et renaturés Nombre d'arbres plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer le cadre de vie en rénovant les équipements publics et en développant la nature en ville
Cartographie	Rues de la République, du Glaïeul et du Tapis vert



Renaturation
Rue des glaïeuls

Renaturation
Rue de la
République



Renaturation
Rue du Tapis Vert

FICHE ACTION N° D.2

Rendre sobre l'éclairage public

Orientation stratégique	Territoire engagé dans la transition écologique et numérique
Action nom	Remplacement de 300 points d'éclairage énergivore par des leds
Action n°	D.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	Cette action est poursuivie dans le cadre du dispositif financier Intracting. Elle concerne le remplacement des ampoules ancienne génération sur 300 points par des leds.
Partenaires	Caisse des dépôts et de consignment
Dépenses prévisionnel/définitif	Opération : 300 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Métropole Rouen Normandie : 300 000 € CDC : partenaire financeur via l'octroi d'une avance remboursable au taux de 0.75% : dispositif intracting sur 200 000 €. Le remboursement est financé par les gains financiers des économies d'énergie réalisées.
Calendrier	2027 réalisations des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Dispositif Intracting
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de leds installés
Conséquence sur la fonction de centralité	Modernisation de l'éclairage public et inscription dans les objectifs de sobriété du centre-ville

FICHE ACTION N° D.3

Schéma Directeur Immobilier Energétique et plan d'action énergétique

Orientation stratégique	Territoire engagée dans la transition écologique et numérique
Action nom	Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) et rénovation écologique des bâtiments communaux
Action n°	D.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville
Description de l'action	Le patrimoine immobilier de la ville est constitué de 110 bâtiments. Pour connaître, rationaliser les surfaces, les usages et les dépenses associées, la ville d'Elbeuf a sollicité l'ADEME pour mettre en œuvre un SDIE. De ce document, un programme pluriannuel de transformation énergétique est en cours d'élaboration. En cohérence avec le décret tertiaire, il a pour objectif des actions concrètes d'amélioration énergétiques sur le patrimoine, ainsi que la baisse des consommations et des émissions de gaz à effet de serre conformément aux engagements des accords de Rouen. Il se concrétise par des travaux de rénovation en cours depuis 2016 (rénovation énergétique de l'hôtel de Ville, gymnase de la Cerisaie)
Partenaires	<p>Sur le SDIE : ADEME</p> <p>Sur les travaux de rénovation énergétique de l'hôtel de Ville Etat au titre de la DSIL ADEME Métropole Rouen Normandie Département de la Seine-Maritime (subvention à solliciter)</p> <p>Sur le gymnase de la Cerisaie : Métropole Rouen Normandie</p>

Dépenses prévisionnel/définitif	<p>0 € : Elaboration du SDIE par la Ville d'Elbeuf en interne</p> <p>Rénovation énergétique de l'hôtel de ville : 500 000 € en 2023 (inscription maquette) et 500 000 € en 2024 (phase 2) soit un montant de 1 000 000 €</p> <p>Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase de la Cerisaie dont l'opération s'élève à 250 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Rénovation énergétique de l'hôtel de Ville : phase 1</p> <p>Ville d'Elbeuf : 83 536 €</p> <p>Etat au titre de la DSIL : 83 417 €</p> <p>ADEME : 116 666</p> <p>Métropole Rouen Normandie : 62 563 €</p> <p>Département de la Seine-Maritime : (subvention à déterminer après sollicitation)</p> <p>Rénovation de bâtiments communaux : 600 000 € de 2020 à 2026</p> <p>Ville d'Elbeuf : 416 668 €</p> <p>Dont</p> <p>Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase de la Cerisaie : 250 000 €</p> <p>Métropole Rouen Normandie : 31 847 €</p> <p>Département de la Seine-Maritime : (subvention à déterminer après sollicitation)</p>
Calendrier	<p>SDIE : en cours jusqu'en 2025</p> <p>Avec des audits énergétiques en cours depuis 2019</p> <p>Général des travaux de rénovation en cours depuis 2016 (gymnase cerisaie, salle poussin, structure jeunesse, crèche grain de sable terminés) et en cours : atelier 23, halle aux poissons</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	NPNRU pour l'atelier 23.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Impact sur factures énergétiques, conformité au décret tertiaire, densifier les usages au sein des bâtiments et plan de cession
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer le cadre de vie en rénovant les équipements publics, stabilisation voire baisse des dépenses de fonctionnement
Cartographie	Voir cartographie générale des actions

FICHE ACTION N° D.4

Projet 1000 arbres

Orientation stratégique	Territoire engagée dans la transition écologique et numérique
Action nom	Projet 1000 arbres
Action n°	D.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	Le centre-ville d'Elbeuf est dense et peu planté. Afin de lutter contre le réchauffement climatique et proposer des îlots de fraîcheur aux habitants, la ville s'est engagée à planter 1000 arbres entre 2020 et 2026 sur l'ensemble du territoire.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	500 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Ville d'Elbeuf : 500 000 €
Calendrier	2020 Lancement des études : diagnostics et propositions de plantation Les plantations ont débuté en 2020, sont réalisées annuellement et vont s'étaler jusqu'en 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise à jour du nombre d'arbres plantés et ressenti à mesurer lors des vagues de chaleur
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie et lutte contre les îlots de chaleur

FICHE ACTION N° D.5

Accompagner les commerçants dans la rénovation énergétique de leur commerce

Orientation stratégique	Territoire engagé dans la transition écologique et numérique
Action nom	Accompagner les commerçants dans la rénovation énergétique de leur commerce.
Action n°	D.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Ville d'Elbeuf
Description de l'action	<p>Accompagner les commerçants qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique. Après un diagnostic énergétique réalisé par ALTERN – Energies Métropoles (ou par un professionnel labellisé RGE), l'aide permettra d'accompagner les travaux de rénovation énergétique réalisés selon le diagnostic énergétique.</p> <p>L'accompagnement d'ALTERN auprès des commerçants sera fait sur plusieurs années afin de suivre l'évolution de la consommation énergétique du commerce et l'impact des travaux réalisés sur cette consommation.</p>
Partenaires	Métropole Rouen Normandie via ALTERN
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Le coût pour cette action est de 35 000 € jusqu'en 2026.</p> <p>Les subventions sont destinées à financer des travaux d'investissement. Pour ces travaux d'aménagement de rénovation énergétique, la ville d'Elbeuf a prévu un accompagnement à hauteur de 50% du montant H.T. des devis transmis plafonné à 2200 €.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Les financements mobilisés sont évalués à 35 000 € jusqu'en 2026.
Calendrier	Action poursuivie en fonction des besoins et du nombre de demandes
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Crit'air énergie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Montant des investissements réalisés,

	Evolution de la consommation énergétique en lien avec ALTERN et estimation des économies réalisées.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet aux commerçants d'inscrire leurs actions dans le prisme du développement durable via des travaux de sobriété énergétique afin d'être en phase avec l'évolution des attentes des consommateurs.
Périmètre d'intervention du dispositif	Territoire communal